RAPPORT ANNUEL 2024

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

De l'Oust à Brocéliande
COMMUNAUTÉ
LA GACILLY - GUER - MALESTROIT

De l'Oust à Brocéliande Communauté
PA Tirpen - La Paviotaie - 56140 MALESTROIT
02 97 75 01 02 - dechets@oust-broceliande.bzh
www.oust-broceliande.bzh





1 TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux 4

Liste des figures 4

2 Fiche d'identité du territoire 6

3 Contexte et organisation du service prévention et gestion des déchets 9

3.1 Accueil téléphonique et physique 9

3.2 Moyens matériels 9

3.3 Organisation de la collecte 10

3.4 Organisation des déchèteries 12

3.4.1 Déchets acceptés 12

3.4.2 Horaires des déchèteries 12

3.5 Compétence traitement 13

3.6 Organigramme en janvier 2024 13

3.7 Bilan formations 2024 13

3.8 Bilan arrêts 2024 14

4 Les faits marquants en 2024 15

4.1 La politique de prévention des déchets 15

4.2 Territoire Econome en Ressources 15

4.3 Des choix significatifs d'évolution du service 16

4.4 Reprise en régie de la gestion des hauts de quai des déchèteries 17

4.5 Début de la réhabilitation de la déchèterie de Carentoir 18

4.6 Mise en place de nouvelles filières REP et de nouvelles filières de revalorisation de matières 19

4.6.1 Les articles de sports et de loisirs | ASL 19

4.6.2 Les Articles de Bricolages et Jardin Thermiques | ABJ Thermique 19

4.6.3 Les Objets et matériaux de la maison (Jouets et Articles de Bricolages et de Jardinage non Thermiques) 20

4.7 Travail de mise en place du nouveau schéma de collecte avec les communes 21

4.8 Définition d'un plan de communication pour déployer le nouveau schéma de collecte et le nouveau mode de tarification 25

4.9 Autres faits marquants : 27

5 Indicateurs techniques 29

5.1 Population de référence 29

5.2 Prévention et sensibilisation 29

5.2.1 De plus en plus de composteurs distribués 29

5.2.2 Le réemploi se poursuit 29

5.2.3 Poursuite de l'installation de Points d'apport volontaire pour les biodéchets 29
5.3 Collecte 29
5.3.1 Des tonnages d'OMR collectées en baisse 30
5.3.2 Une grande part de déchets recyclable encore dans les OMR 30
5.3.3 Une poursuite de l'augmentation des tonnages d'emballages et de papiers 31
5.3.4 Analyse des emballages collectés au centre de tri 32
5.3.5 Une stabilisation des tonnages collectés de verre 34
5.4 Déchèteries 35
5.4.1 Répartition des flux 35
5.4.2 Utilisation des déchèteries 37
5.4.3 Traitement par flux 37
5.4.4 Focalisation sur les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) 38
5.5 Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits 39
6 Indicateurs financiers 42
6.1 Quelques définitions sur les coûts 42
6.2 Répartition des flux et des coûts 43
6.3 Synthèse des coûts par habitant 44
6.4 Synthèse des coûts par tonnes (hors gravats) 46
6.5 Répartition des charges et des produits du service 48
6.6 Détail des couts de TGAP 49
6.7 Détail des aides publiques et soutiens 49
6.8 Recettes REOM 50
6.8.1 Redevance des ménages 50
6.8.2 Redevance des non-ménages 51
6.8.3 Facturation des professionnels en déchèterie 52
6.9 Bilan financier 2024 (en €) 52
6.9.1 Fonctionnement 52
6.9.2 Investissement 52
7 Bilan 53
7.1 Rappel des éléments marquants de 2024 53
7.2 Perspectives pour 2025 en 2024 53
8 Annexes 54
8.1 Eléments de lecture 54

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Population (DGF et Insee) par commune 7
Tableau 2 - Tableau de l'organisation de la gestion par flux et par étape 10
Tableau 3 - Tableau des horaires de déchèteries au 1er janvier 2024 - * fermeture à 18H du 1 avril au 31 octobre 12
Tableau 4 - Bilan des formations 13
Tableau 5 - Bilan des arrêts 14
Tableau 6 - Récapitulatif des 18 actions du TER De L'Oust à Brocéliande Communauté 16
Tableau 6 - Bilan de distribution de composteurs 29
Tableau 7 - Tableau des données des principaux flux collectés en déchèteries 36
Tableau 8 - Traitement par flux et exploitation 38
Tableau 9 - Illustrations de la filière textile 39
Tableau 10 - Comparaison de la production de DMA par habitant (hors gravats) 39
Tableau 11 - Tableau des coûts de la matrice en € HT par habitant par flux 44
Tableau 12 –Comparaison des coûts aidés HT par habitant par flux à différentes moyennes 45
Tableau 13 - Evolution des coûts aidés HT par habitant par flux 45
Tableau 14 - Coûts de la matrice en € HT par tonne par flux 46
Tableau 15 - Comparaison des coûts aidés HT par tonne par flux à différentes moyennes 47
Tableau 16 - Evolution des coûts aidés HT par tonne par flux 47
Tableau 17 - Aides publiques et soutiens 50
Tableau 18 - Tableau de grille tarifaire pour les ménages du territoire 50
Tableau 19 - Tarifs des non ménages 52
Tableau 20 - Tarif par type de dépôt selon l'origine du professionnel en 2023 52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Situation d'OBC en Bretagne et dans le Morbihan 7
Figure 2 - Carte des axes routiers et des zones urbanisées d'OBC 8
Figure 3 - Photo du siège d'OBC 9
Figure 4 - Illustration de l'organisation de la collecte et des infrastructures sur le territoire d'OBC 11
Figure 5 - Consignes de tri 2024 11
Figure 7 - Organigramme du service en janvier 2024 13
Figure 7 - Illustration des futurs types de colonnes 17
Figure 9 - Illustration de la communication en déchèterie pour la REP ASL 19
Figure 10 - Illustration de la communication en déchèterie pour la REP ABJ 20
Figure 11 - Illustration de la communication de ces filières REP 21
Figure 12 - Illustration du futur Service Déchets 22
Figure 13 – 5 zones déployées par étapes 23
Figure 14 - Les différentes phases de la communication 25
Figure 7 – Exemples de supports de communications réalisés 26
Figure 15 - Evolution des quantités d'ordures ménagères depuis 2017 30
Figure 16 - Comparaison de la production d'OMR 30
Figure 17 - Illustration de la composition moyenne d'une poubelle d'OMR d'un habitant d'OBC 31
Figure 18 - Evolution des quantités d'emballages et de papiers depuis 2017 31
Figure 19 - Comparaison de la production d'emballages et de papiers 32
Figure 20 - Tableau des erreurs de tri de 2023 par nombre d'occurrence 33
Figure 21 - Evolution des quantités de verre depuis 2017 34

Figure 22 - Comparaison de la production de verre 34
Figure 23 - Illustrations du cycle du verre 35
Figure 24 - Répartition des flux en déchèteries 35
Figure 25 - Comparaison des quantités de déchets collectés en déchèteries 36
Figure 26 - Répartition du traitement des déchets collectés sur OBC 40
Figure 27 - Répartition des flux 40
Figure 28 - Evolution (kg/hab/an) des DMA hors gravats 41
Figure 29 - Explication de la matrice des coûts 43
Figure 30 - Pourcentage du tonnage collecté par flux 44
Figure 31 - Pourcentage des coûts aidés € HT par flux 44
Figure 32 - Comparaison des coûts (€ HT) à la tonne de gestion par flux 46
Figure 33 - Graphique de l'évolution des coûts à la tonne de la TGAP par mode de traitement 49
Figure 34 - Graphique de l'évolution des coûts de la TGAP par mode de traitement 49

2 FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

La communauté de communes de L'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) a été créée en 2017. La population d'OBC est de 40 513 habitants (INSEE, 2024). OBC résulte de la fusion de 3 communautés de communes :

- Communauté de communes du Pays de Guer,
- Communauté de communes du Pays de La Gacilly
- Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux.

Sur les 7 communes du secteur de Guer les compétences collecte et traitement ont été déléguées au SMICTOM Centre Ouest. Elles sont composées de 12 431 habitants (INSEE, 2024).

La collectivité gère la collecte et le traitement des déchets sur les 19 autres communes. **Du fait de cette répartition le présent rapport décrira exclusivement la gestion réalisée sur le secteur des 19 communes.**

Le service est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Communes	Pop DGF4	Pop INSEE4
Augan	1615	1540
Beignon	2020	1990
Guer	6526	6364
Monteneuf	822	769
Porcaro	799	761
Réminiac	494	440
Saint-Malo-de-Beignon	577	567
Carentoir	3299	3100
Cournon	875	831
La Gacilly	4260	4096
Saint-Martin-sur-Oust	1483	1314
Tréal	754	671
Bohal	905	866
Caro	1217	1171
Lizio	905	790
Malestroit	2656	2563
Missiriac	1241	1214
Pleucadeuc	2001	1880
Ruffiac	1498	1404
Saint-Abraham	567	542
Saint-Congard	898	817
Saint-Guyomard	1513	1449
Saint-Laurent-sur-Oust	431	402
Saint-Marcel	1212	1175
Saint-Nicolas-du-Tertre	524	467
Sérent	3468	3330
Total	**42560**	**40513**

Tableau 1 - Population (DGF et Insee) par commune



Figure 1 - Situation d'OBC en Bretagne et dans le Morbihan

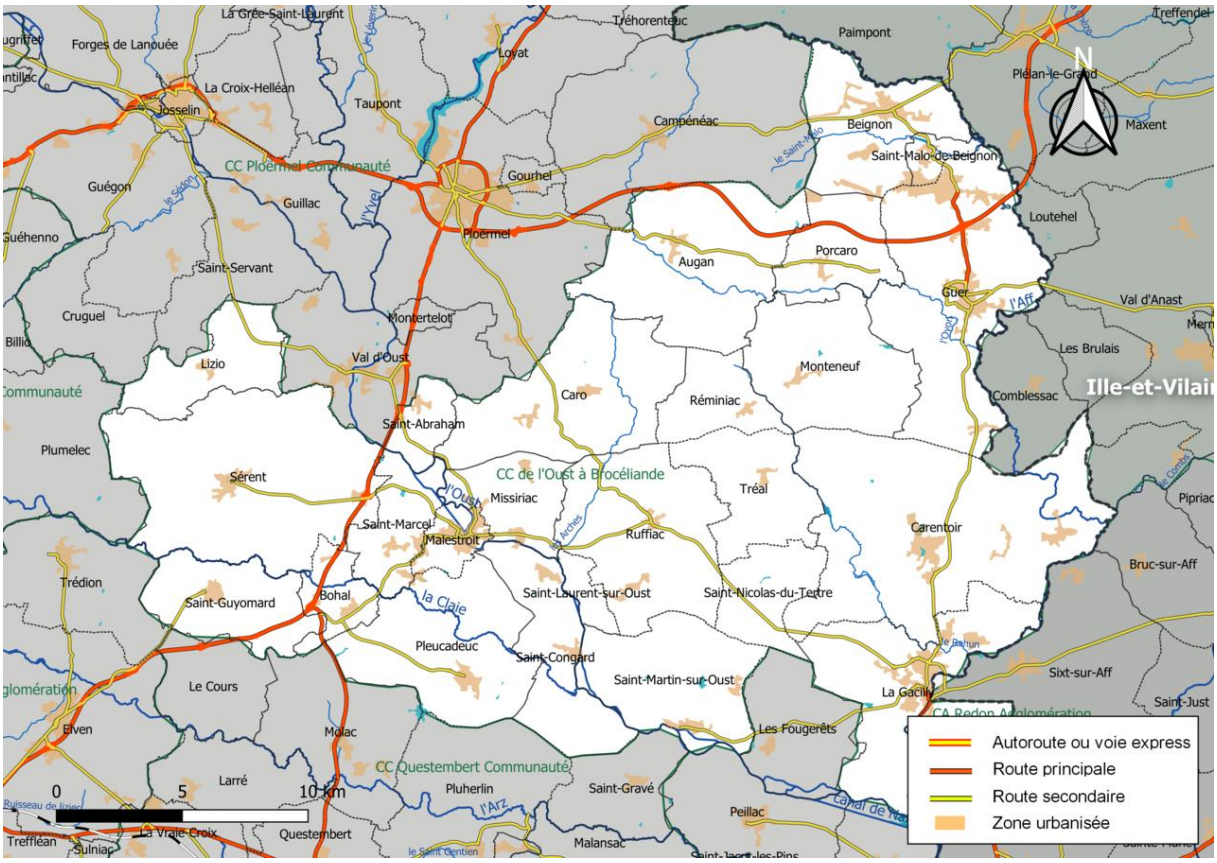

Figure 2 - Carte des axes routiers et des zones urbanisées d'OBC

3 CONTEXTE ET ORGANISATION DU SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

3.1 ACCUEIL TELEPHONIQUE ET PHYSIQUE

L'accueil principal des usagers est situé au siège d'OBC à Malestroit situé au Parc d'Activité Tirpen, La Paviotaie, 56140 Malestroit. L'accueil s'y effectue du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h sauf les lundis uniquement le matin et les vendredis où l'accueil ferme à 16h30. Le service est aussi composé de 2 centres techniques situés à St Marcel et à La Gacilly depuis 2017. L'accueil aux services techniques se fait uniquement sur rendez-vous.



Figure 3 - Photo du siège d'OBC

3.2 MOYENS MATERIELS

Les moyens matériels du service sont les suivants :

- 2 centres techniques
- 3 déchèteries
- 2 plateformes de dépose à plat
- 2 aires de lavage
- 6 bennes de collecte des déchets
- 3 porteurs multiservices ampli roll dont 2 munis d'une grue
- 2 véhicules légers de service
- 20 caissons de déchèteries
- 1 caisson compacteur
- 1 manitou

113 991L de gazole consommé (-3%) : consommation en baisse par rapport à celle de l'année 2023 (elle s'explique par la réduction de la gestion des bas de quais en régie.)

3.3 ORGANISATION DE LA COLLECTE

		OM		Emballages		Papiers	Verre
		Secteur Malestroit	Secteur La Gacilly	Secteur Malestroit	Secteur La Gacilly		
Pré-collecte	Mode de pré-collecte	PC et PAV	PAP	PC et PAV	PAP	PAV	PAV
	Nombre de contenants	1163 bacs collectifs 55 colonnes		1044 bacs collectifs 56 colonnes		89 colonnes	139 colonnes
Collecte	Fréquence de collecte	C0.5 à C1	C0,5	C0,5 à C1	C0,5	C0,5	C0,5
	Fonctionnement	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Prestation
Transfert		Centre de transfert SITTOMMI - Josselin		Centre de transfert SITTOMMI - Josselin	-	-	
Traitement	Tri	-	-	Centre de tri TRIVALO PAPREC - Rheu (35)	Centre de tri TRIVALO PAPREC - Rheu (35)	Centre de tri TRIVALO PAPREC - Rheu (35)	
	Valorisation matière	-	-	-	-	Cellulose de la Loire - Allaire (56)	-Entreprise Josse – Ploërmel (56)
	Valorisation énergétique	UVE SITTOMMI - Pontivy (56)		-	-	-	-
	Enfouissement	ISDND – Saint Fraimbault (53)		-	-	-	-

Tableau 2 - Tableau de l'organisation de la gestion par flux et par étape

PC = Points Collectifs (composés de bacs 4 roues au moins 1 OM et 1 Emballage)
PAV = Points d'Apports Volontaires (composés d'au moins 1 colonne à Verre)
C0,5 = Collecte 1 semaine sur 2
C1 = Collecte hebdomadaire



Figure 4 - Illustration de l'organisation de la collecte et des infrastructures sur le territoire d'OBC



Figure 5 - Consignes de tri 2024

3.4 ORGANISATION DES DECHETERIES

3.4.1 Déchets acceptés

- Le Carton
- Le bois
- Les végétaux
- Le verre
- Les encombrants
- Le gravat
- La ferraille
- Les piles
- Les batteries
- L'huile minérale
- L'huile végétale
- Les déchets dangereux
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Le textile
- Les pneus
- Le mobilier (uniquement à Sérent et Ruffiac)
- Les batteries
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Les Capsules Nespresso (uniquement à Sérent)
- Les cartouches d'encre
- Les lampes
- Les batteries
- Les jouets
- Les articles de bricolages et de jardinage thermique et non thermique
- Les articles de sport et de loisirs

3.4.2 Horaires des déchèteries

	CARENTOIR PA DE L'EPINE	RUFFIAC LA LANDE DES ARCHES	SERENT PA DU GROS CHENE
LUNDI	Fermée	Fermée	Fermée
MARDI	9h – 12h	9h - 12h	9h - 12h 14H - 17H*
MERCREDI	14H - 17H*	9h - 12h 14H - 17H*	9h - 12h 14H - 17H*
JEUDI	14H - 17H*	14H - 17H*	14H - 17H*
VENDREDI	9h - 12h 14H - 17H*	Fermée	9h - 12h 14H - 17H*
SAMEDI	9h - 12h 14H - 17H*	9h - 12h 14H - 17H*	9h - 12h 14H - 17H*
TEMPS D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE	21H Hivers 25H Eté	15H Hivers 17H Eté	27H Hivers 32H Eté

*Tableau 3 - Tableau des horaires de déchèteries au 1er janvier 2024 - * fermeture à 18H du 1 avril au 31 octobre*

Du fait de la fermeture de Carentoir pour réhabilitation, commençant en juillet 2023, les horaires de la déchèterie de Ruffiac ont été étendus. Suite à la reprise en régie des hauts de quais de déchèterie à partir du 1er janvier 2024 les horaires des déchèteries vont être modifiés.

3.5 COMPETENCE TRAITEMENT

Le service public d'élimination des déchets des ménages se compose de deux missions, la collecte et le traitement, qui peuvent être exercés par une même entité mais qui sont très souvent partagés entre deux collectivités. C'est le cas sur OBC pour la compétence « traitement et valorisation des OMR et tri des produits recyclables » qui a été déléguée au SITTOM-MI.

Le SITTOM-MI regroupe 6 intercommunalités :

- Roi Morvan Communauté
- Pontivy Communauté
- Centre Morbihan Communauté
- Baud Communauté
- Ploërmel Communauté
- De l'Oust à Brocéliande Communauté

Et son territoire rassemble 100 communes composées de 185 000 habitants.

3.6 ORGANIGRAMME EN JANVIER 2024

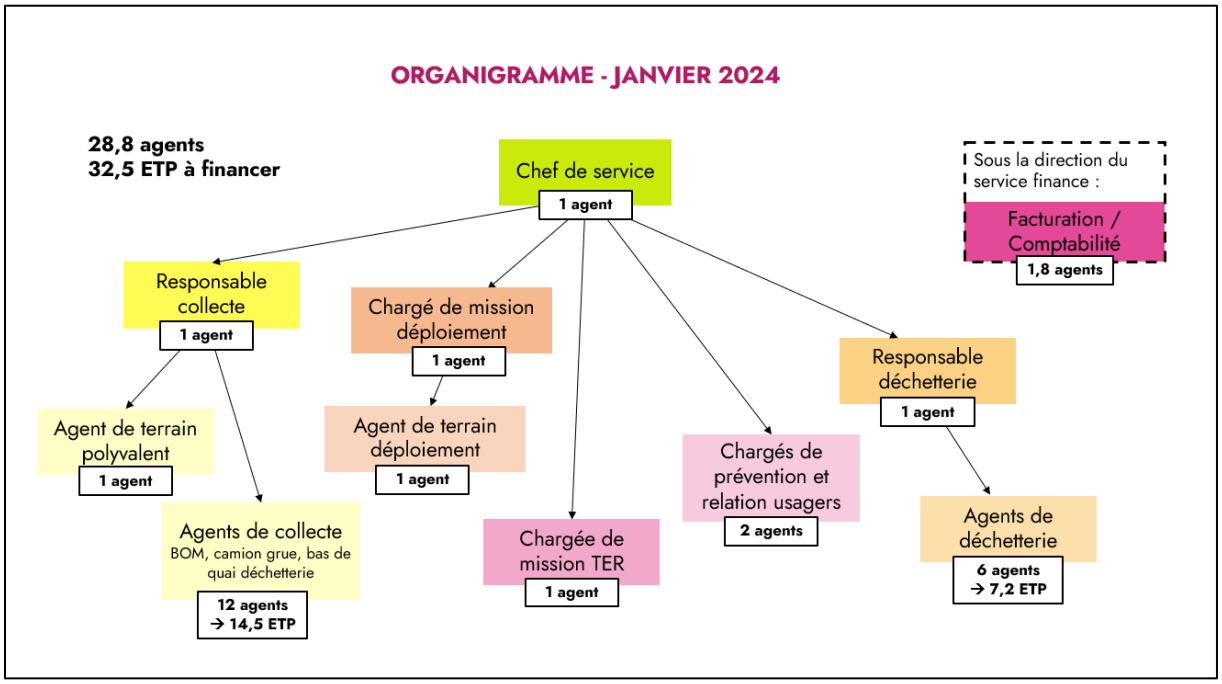

Figure 6 - Organigramme du service en janvier 2024

3.7 BILAN FORMATIONS 2024

Tableau 4 - Bilan des formations

Type de formation	2022	2023	2024
Formation statutaire (intégration) :	Agent C : 2 agents pour 10 jours	Catégorie C : 5 agents pour 25 jours	Catégorie C : 1 agent pour 5 jours
Autres formations	4 jours	2,5 jours	41 jours

3.8 BILAN ARRETS 2024

Tableau 5 - Bilan des arrêts

Type d'arrêt et durée	2022	2023	2024
Accident du travail (ATTR)	425	102	293
Congé Paternité (1enf. : 11 J) (EFP2)	25	25	
Maladie Ordinaire (CMMO)	275	536	878
Accident de trajet (ATTJ)	66	1	
Maladie professionnelle (ATMP)	39	260	441
Total général	830	924	1612

Une augmentation de 688 jours d'arrêts (+74%) est constatée entre 2023 et 2024, elle est portée essentiellement par l'augmentation de la maladie ordinaire (+63%).

4 LES FAITS MARQUANTS EN 2024

4.1 LA POLITIQUE DE PREVENTION DES DECHETS

OBC est un territoire engagé dans la prévention des déchets. En effet depuis 2019, OBC a adopté son Plan Local pour la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En parallèle OBC s'est engagé dans un projet innovant : faire d'OBC un Territoire Econome en Ressources (TER). Ce projet TER permet à OBC de missionner une chargée de mission TER pour l'aider dans sa transition.

Pour mobiliser les habitants du territoire à pérenniser leur geste de tri, des rappels des consignes de tri et des informations pratiques, sont régulièrement transmis par le biais des bulletins municipaux et du site internet d'OBC.

ℹ Ces actions ont contribué à réduire la part d'ordures ménagères dans nos poubelles, permettant ainsi de ne pas produire 5 286 tonnes d'OMR et d'éviter 693 123 € de coûts de traitement d'OMR.

4.2 TERRITOIRE ECONOME EN RESSOURCES

Lancé en 2021, pour une durée de 3 ans, le programme « Territoire Econome en Ressources », plus communément appelé TER, avait pour principaux objectifs de : réduire les déchets à la source, d'augmenter le taux de réemploi et recyclage des déchets, et promouvoir l'innovation durable au sein de nos processus de production.

Cette dernière année du programme TER a été marquée par de nombreuses actions :

- les ateliers Economie Circulaire, pensés comme des bourses d'échanges ;
- le déploiement de 2 nouveaux PAV biodéchets et le lancement de la collecte des biodéchets chez plusieurs professionnels du territoire ;
- La réalisation de diagnostics déchets en entreprises permettant d'identifier les principaux flux de déchets circulant sur notre territoire et d'accompagner cette sphère professionnelle à les gérer au mieux au regard des lois et exutoires régionaux ;
- un soutien global au service déchets, à la communication et à la relation usagers, notamment au niveau des professionnels du territoire dans le cadre du lancement concret de l'harmonisation de la collecte sur les deux territoires historiques ;
- un soutien global au service déchets, à la communication et à la relation usagers, dans le cadre de la réhabilitation de la déchèterie de Carentoir incluant un espace réemploi pour amorcer un réel réseau réemploi et densifier le maillage des recycleries locales ;
- ou encore un atelier tourisme axé sur l'itinérance durable.

Bien que l'ambition générale politique, technique et financière a été accaparée par le déploiement du nouveau schéma de collecte, des actions significatives ont pu être déployées dans le cadre du TER (voir tableau ci-après).

Tableau 6 - Récapitulatif des 18 actions du TER De L'Oust à Brocéliande Communauté

AXE	TITRE DE L'ACTION
Service Déchets	Harmoniser la collecte des déchets
	Instaurer le contrôle d'accès en déchèterie, et moderniser la déchèterie de Carentoir
	Rationaliser les sites de transferts et le siège technique des déchets
	Créer un partenariat avec le SMICTOM CO 35
Autres Ressources	Augmenter la valorisation des déchets apportés en déchèterie / réemploi
Biomasse	Accompagner les établissements de restauration collective dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage
	Accompagner les professionnels à la réduction des dépôts de déchets verts en déchèterie
	Expérimenter la collecte séparée des biodéchets alimentaires en PAV
Matériaux minéraux de construction / BTP	Valoriser les gravats collectés en déchèterie
	Intégrer l'économie circulaire dans un marché pilote
	Sensibiliser les maîtres d'ouvrage au réemploi/recyclage lors des chantiers de déconstruction
Mobilisation des entreprises	Informer les entreprises sur les solutions « Déchets »
	Valoriser les entreprises témoins
	Animer une dynamique de synergies inter-entreprises
	Inciter les entreprises à entrer dans la démarche TPE-PME gagnantes sur tous les coûts
Tourisme	Mobiliser les hébergeurs touristiques dans des démarches d'économie circulaire
	Sensibiliser les touristes itinérants
Evènements	Aider à l'émergence d'un service d'éco-cup pour les organisateurs d'évènements

4.3 DES CHOIX SIGNIFICATIFS D'EVOLUTION DU SERVICE

En 2022, le conseil communautaire a délibéré plusieurs changements importants :

- Le passage à un nouveau mode de financement : une tarification incitative,
- L'harmonisation de la collecte,
- La reprise en régie de la gestion des hauts de quais de déchèterie,
- Le passage en prestation de la gestion des bas de quais de déchèterie,
- L'arrêt de la collecte des non-ménages produisant plus de 1500 L d'ordures ménagères par semaine à partir de 2025.

Il a été décidé de passer en redevance incitative pour permettre aux usagers de mieux maitriser leur production de déchets. Cette tarification est plus juste et les territoires voisins l'on déjà appliqué : Redon Agglomération, Questembert Communauté, le SMICTOM Centre Ouest. Le travail sur les éléments de cette tarification incitative a commencé en 2023 et il se poursuivra en 2024 et 2025 pour une phase de tarification à blanc durant le second semestre de 2025 et enfin une application du nouveau mode de tarification en 2026.

L'harmonisation de la collecte était obligatoire pour harmoniser la tarification sur le territoire. Les élus ont choisi de collecter les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en Point d'Apport Volontaires (PAV) sur tout le territoire. Ces PAV se matérialiseront par des colonnes aériennes, semi-enterrées et

enterrées avec un système de contrôle d'accès à carte pour comptabiliser les apports. Les emballages et papiers seront désormais collectés ensemble dans des bacs individuels que posséderont tous les foyers. Ces bacs individuels seront collectés par le service d'OBC sur des points de rassemblement de bacs.



Figure 7 - Illustration des futurs types de colonnes

La gestion des déchèteries évolue aussi. Le marché de gestion des hauts de quais de déchèterie a été relancé en 2022 à un coût significativement plus élevé (+30%). Ainsi au 1er janvier 2024 les hauts de quais de déchèteries seront gérés en régie afin de limiter ces coûts et d'améliorer l'accueil des usagers. La gestion des bas de quais de déchèterie va être effectuée en prestation car les coûts sont moins importants en prestation qu'en régie.

Les collectivités sont dans l'obligation de proposer une solution de collecte aux ménages et pas aux non-ménages. S'agissant des professionnels elle fixe librement ses prestations. Un seuil de collecte des non-ménages a donc été introduit pour le 1er janvier 2025. A partir de cette date les professionnels ne seront plus collectés s'ils produisent plus de 1500 L d'OMR par semaine. En effet ils sont retirés de la collecte car ces collectes sont très coûteuses pour la collectivité et parce que les quantités collectées ne correspondent pas aux prix payés.

4.4 REPRISE EN REGIE DE LA GESTION DES HAUTS DE QUAI DES DECHETERIES

La Communauté de communes a voté la reprise en régie de la gestion des hauts de quai à compter du **1er janvier 2024**.
Jusqu'à cette date, cette mission était assurée par l'entreprise d'insertion **TRIBORD**.

Dans le cadre de cette reprise, la collectivité a **recruté six agents**, répartis de la manière suivante :

- **2 agents** affectés à la déchèterie de **Sérent**,
- **1 agent** sur la **plateforme de Sérent**,
- **1 agent** à la **déchèterie de Ruffiac**,
- **2 agents** à la **déchèterie de Carentoir**.

Le recrutement a privilégié une continuité et une mixité des profils :

- **2 agents** issus de l'entreprise d'insertion TRIBORD,
- **2 agents** recrutés en interne (changement de poste),

- **2 agents** recrutés en externe.

Avant leur prise de fonction, les agents ont bénéficié d'un **parcours d'intégration** en janvier 2024, comprenant **quatre journées complètes de formation** autour des thématiques suivantes :

- Présentation du fonctionnement de la collectivité,
- Organisation du **service Déchets**,
- Organisation du **service Ressources Humaines**,
- Découverte des **missions d'un agent d'accueil en déchèterie**,
- Règles et **procédures de sécurité**,
- **Formation à la manipulation des extincteurs**,
- Sensibilisation aux **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**, animée par le responsable régional de l'éco-organisme **ECO DDS**,
- Formation sur la gestion des **déchets mobiliers** (bois, jouets, couettes), animée par le responsable régional de l'éco-organisme **ECOMAISON**,
- Présentation des **différents flux de déchets** en déchèterie.

À l'issue de ce parcours, les agents ont pu acquérir une vision d'ensemble de leurs missions et des enjeux liés à la gestion des déchèteries communautaires.

4.5 DEBUT DE LA REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE CARENTOIR

Le 10 juillet 2023, la déchèterie de Carentoir a fermé ses portes pour une réhabilitation complète d'une durée d'un an. Cette opération avait pour objectifs d'agrandir le site, de le mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, de le moderniser et d'y installer un système de contrôle d'accès, comme dans les autres déchèteries du territoire.

Après 11 mois de travaux, la déchèterie a rouvert au public le 25 mai 2024, offrant désormais un service de meilleure qualité aux usagers.

S'étendant sur près de **10 000 m²**, le nouveau site permet le tri de **17 flux de déchets différents** : métaux, cartons, mobilier, bois, déchets non recyclables, gravats, végétaux, verre, papiers, textiles, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), huile de vidange, lampes, batteries, piles et accumulateurs, ainsi que déchets dangereux.
La déchèterie a également été conçue pour accueillir de **nouvelles filières de recyclage** à l'avenir. Grâce à ces aménagements, **70 % des apports** sont désormais valorisés par le **recyclage**, la **valorisation matière** (notamment des végétaux) et le **réemploi**.

De nouveaux locaux, d'une surface d'environ **140 m²**, ont été construits sur la plateforme haute, au centre du site. Ils comprennent des espaces destinés au personnel (bureaux, vestiaires, sanitaires) ainsi que des zones de regroupement pour certains déchets : produits dangereux (DDS), DEEE, objets destinés au réemploi et filières « REP » (Articles de Bricolage et de Jardin, Articles de Sport et de Loisirs, Jeux et Jouets).

L'équipement offre désormais **de larges aires de circulation**, avec des voies séparées pour les particuliers et les engins d'exploitation. Pour plus de praticité, les **gravats et végétaux** — qui représentent près de 50 % des apports — peuvent être déposés directement au sol. Les autres flux sont triés dans des bennes situées sur une voie en hauteur, sécurisée par des garde-corps pour prévenir tout risque de chute.

La déchèterie dispose de deux agents d'accueil dont la mission est d'assurer l'information et l'accompagnement des usagers dans le tri de leurs déchets.

Enfin, afin de renforcer sa politique de réduction des déchets, **OBC** a aménagé un **espace de 30 m² dédié au réemploi**. En 2024, la collectivité recherche une association ou un prestataire ~~intéressé~~ pour valoriser et animer cet équipement.

4.6 MISE EN PLACE DE NOUVELLES FILIERES REP ET DE NOUVELLES FILIERES DE REVALORISATION DE MATIERES

De nouvelles filières REP (Responsabilités Elargies du Producteur) ont vu le jour en déchèteries pour mieux encore plus trier ses déchets et réduire les tonnages enfouis.

Le principe fondamental des filières REP repose sur le fait que les producteurs doivent assurer le financement et/ou l'organisation de la collecte et du traitement des déchets, issus des produits qu'ils mettent sur le marché (site du gouvernement, 2024).

Ainsi les producteurs sur le marché de produits doivent contribués à la gestion des déchets générés.

4 nouvelles filières REP ont été mis en place en 2023 sur OBC :

4.6.1 Les articles de sports et de loisirs | ASL

Les Articles de Sport et de Loisirs sont des équipements utilisés dans le cadre d'une activité sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables. Les déchetteries de Sérent et Ruffiac sont équipées de bornes de collecte.

La filière est organisée grâce à l'éco organisme ECOLOGIC.



Figure 8 - Illustration de la communication en déchèterie pour la REP ASL

4.6.2 Les Articles de Bricolages et Jardin Thermiques | ABJ Thermique

Sont concernés les articles de bricolage et de jardin thermiques, leurs accessoires et consommables. A noter : Tout matériel déposé, doit au préalable, être vidé de tout liquide (Huiles et carburant).

La filière est organisée grâce à l'éco-organisme ECOLOGIC.



Figure 9 - Illustration de la communication en déchèterie pour la REP ABJ

4.6.3 Les Objets et matériaux de la maison (Jouets et Articles de Bricolage et de Jardinage non Thermiques)

Ces objets et matériaux de la maison rassemblent plusieurs types d'objets :

- le mobilier de maison (incluant la literie),
- les articles de bricolage et de jardin non thermiques (ABJ non Thermique),
- es jouets.

Ils seront collectés sur vos déchèteries dans 3 contenants :

- une benne pour les objets de la maison uniquement en bois,
- une benne pour les objets de la maison qui possèdent plusieurs matériaux,
- un porte sac pour y mettre les couettes, coussins, oreillers, sacs de couchage, rideaux, peluches.

La filière est organisée grâce à l'éco-organisme ECOMAISON



Figure 10 - Illustration de la communication de ces filières REP

4.7 TRAVAIL DE MISE EN PLACE DU NOUVEAU SCHEMA DE COLLECTE AVEC LES COMMUNES

Le futur système de collecte délibéré a été le suivant :

- Les OMR en PAV sur tout le territoire avec des PAV matérialisés par des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées
- Les emballages et papiers, sur tout le territoire, collectés ensemble dans des bacs individuels que posséderont tous les foyers. Ces bacs individuels seront collectés par le service d'OBC sur des points de rassemblement de bacs.

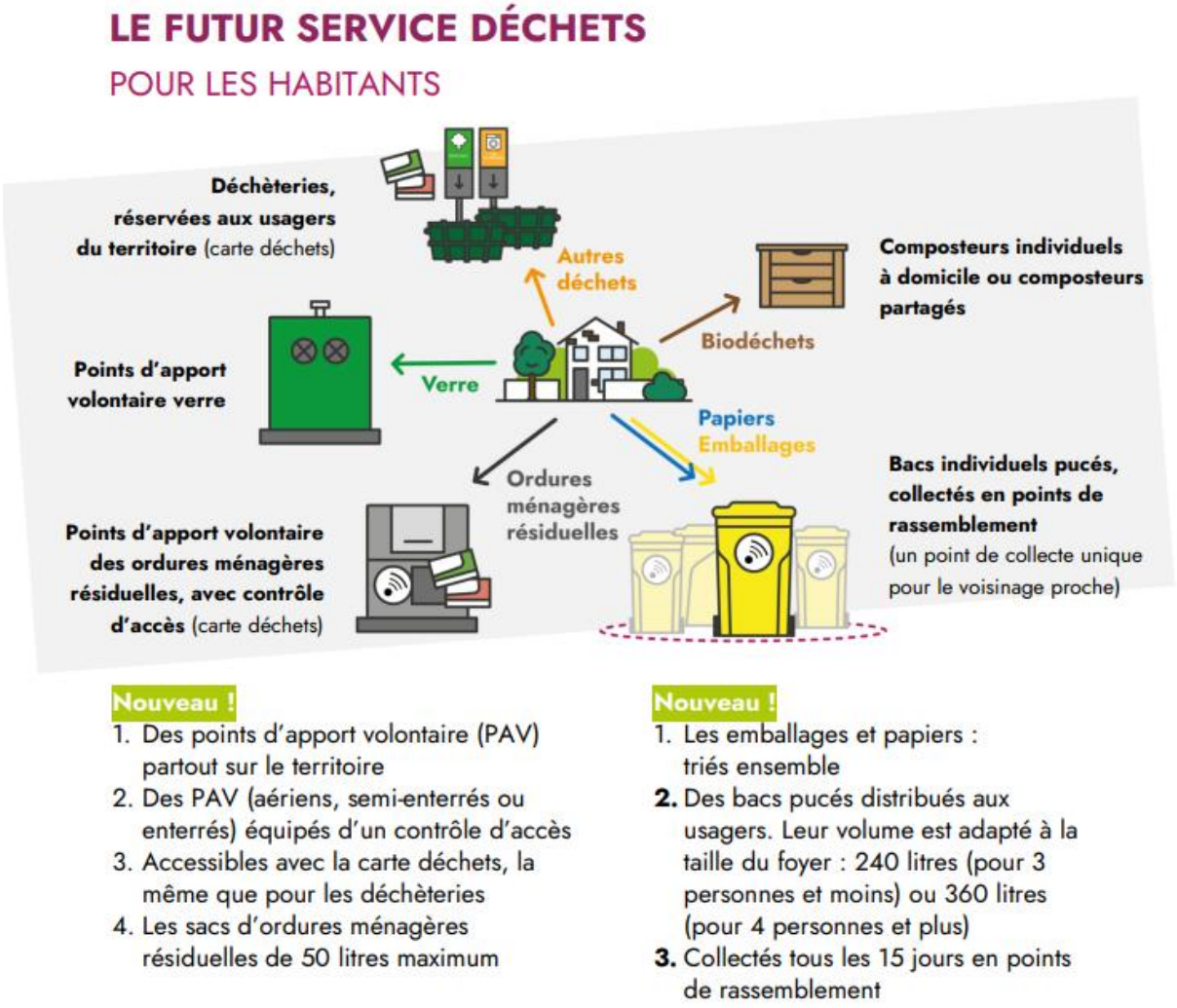

Figure 11 - Illustration du futur Service Déchets

En 2022, afin de choisir les emplacements de PAV le service déchets avait sollicité les 19 communes du territoire. En 2023, il a fallu aller sur chaque point avec les communes pour examiner la faisabilité de la collecte en camion grue. De fin mars à mi-juillet le service a acté avec chaque commune le type et l'emplacement de chaque PAV.

En parallèle, durant le 2nd trimestre 2023 un marché d'achat de fournitures pour la précollecte a été rédigé, publié et attribué. Les lots étaient les suivants :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de bacs avec puces de 240L, 340L et 770L et accessoires ; reprise éventuelle de bacs ; fourniture et livraison d'abri bac
- Lot 2 : Fourniture, livraison et installation de colonnes aériennes
- Lot 3 : Fourniture, livraison et installation de colonnes semi-enterrées
- Lot 4 : Fourniture, livraison et installation de colonnes enterrées
- Lot 5 : Contrôle d'accès sur colonnes ou sur abri bac
- Lot 6 : Fourniture de sondes avec logiciel de télérelève permettant de générer des tournées
- Lot 7 : Systèmes de lecteur de puces pour camion benne (BOM)
- Lot 8 : Modification peigne simple chaise en double chaise sur 2 BOM

Durant le 3ième trimestre 2023, un marché de travaux de génie civil pour les PAV semi-enterrées et enterrées a été rédigé, publié et attribué.

Fin 2023, le planning du déploiement du nouveau schéma de collecte a été phasé en 5 étapes illustrées ci-dessous :

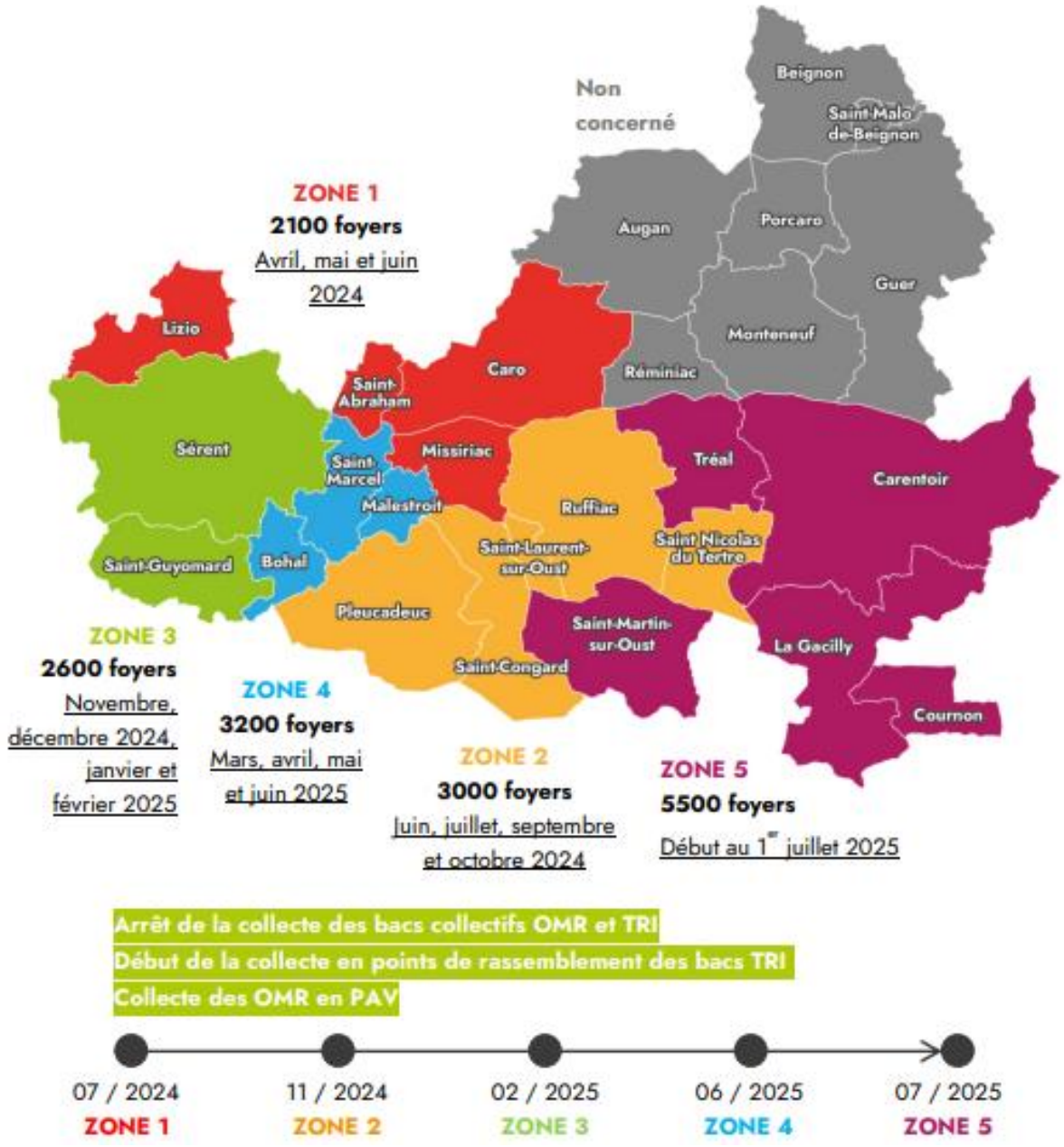

Figure 12 – 5 zones déployées par étapes

Les principales étapes réalisées depuis le choix du nouveau schéma de collecte des déchets sont présentées dans le tableau suivant :

Date	**Principales étapes du déploiement (2022/2024)**
Juin et octobre 2022	Choix du nouveau schéma de collecte et confirmation en octobre 2022 ainsi que le vote du passage en tarification incitative en 2026
Août 2022	Début de la distribution des cartes déchets : organisation de permanences de distribution de cartes jusqu'en août 2023

Janvier 2023	Mise en place du système de contrôle d'accès en déchèterie (excepté pour la déchetterie de Carentoir en raison de sa réhabilitation en 2023/2024)
Mars à juin 2023	Choix des emplacements des PAV OMR : visite d'implantation avec des représentants de chaque commune, validation des emplacements par des agents de la collecte, rédaction et signature des Compte Rendu d'Implantation
Juillet 2023	Fermeture de la déchetterie de Carentoir pour travaux
Septembre à janvier 2024	Planification technique : découpage du déploiement en secteurs, création des futures tournées, préparation des travaux de génie-civil
A partir de janvier 2024	Réalisation en interne (service voirie) des plateformes qui accueilleront les colonnes aériennes (OMR et Verre)
Janvier à mars 2024	Campagne de **puçage des bacs jaunes du secteur de l'ex-Pays de La Gacilly** (avec échange de bacs pour les foyers de plus de 4 personnes) → 75% des bacs pucés en 10 semaines
Février et mars 2024	**Communication auprès des élus puis des habitants** des quatre premières communes concernées (Zone 1) : intervention des responsables du service et du directeur général des services lors de conseils municipaux et réunions pulbiques dans chaque commune
Avril 2024	**Installation des premières colonnes Semi-enterrées et Enterrées (OMR et Verre)**
Avril et mai 2024	**Distribution des bacs de tri aux habitants** de la première zone (4 communes) d'abord via une journée de distribution par commune (qui ont permis de toucher 50% des usagers) puis via une campagne de livraison ciblée avec boitage d'informations expliquant le nouveau schéma de collecte et encourageant les usagers à se doter d'une carte déchets.
Avril et mai 2024	Equipement des camions de collecte (doubles chaises avec lecteurs de puces)
Mai 2024	**Réouverture de la déchetterie de Carentoir**, équipée notamment du dispositif de contrôle d'accès à l'entrée
Juin et juillet 2024	Retrait des anciens bacs collectifs pour la première zone
Juillet 2024	**Basculement de la première zone vers le nouveau mode de collecte**
Septembre 2024	Installation et activation des systèmes de contrôles d'accès avec carte sur les colonnes OMR de la première zone.
Mai 2024 puis septembre 2024	Réunions publique de la zone 2 (cinq communes)
Septembre à octobre 2024	Installation des colonnes OMR sur la zone 2 (travaux de voirie dont une partie réalisée en interne, et réception des colonnes)
Juin à octobre 2024	Distribution des bacs de tri aux habitants de la seconde zone (cinq communes) d'abord via une journée de distribution par commune puis via une campagne de livraison ciblée

Novembre 2024	Basculement de la seconde zone vers le nouveau mode de collecte et retrait des anciens bacs collectifs
Novembre 2024	Démarrage du contrôle d'accès sur les colonnes OMR de la seconde zone
Novembre et Décembre 2024	Distribution des bacs de tri sur la Zone 3 via un samedi de distribution par commune (pour la commune de Sérent la distribution a eu lien un vendredi et un samedi en raison du nombre d'habitants) puis via une campagne de livraison ciblée

4.8 DEFINITION D'UN PLAN DE COMMUNICATION POUR DEPLOYER LE NOUVEAU SCHEMA DE COLLECTE ET LE NOUVEAU MODE DE TARIFICATION

Une agence de communication spécialisée en déchets a été recrutée durant le dernier trimestre de l'année 2023 pour aider à établir un plan de communication, concevoir des outils de communication et conseiller le service.

Durant les 2 derniers mois de 2023 un plan de communication du déploiement du nouveau schéma de collecte et du nouveau mode de communication a été délibéré.

Le Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) s'est vu renommer en Redevance Service Déchets pour les années futures dans le but d'apporter une cohérence entre le titre de la facture et le service payé en face.

4 phases de communication ont été définies :

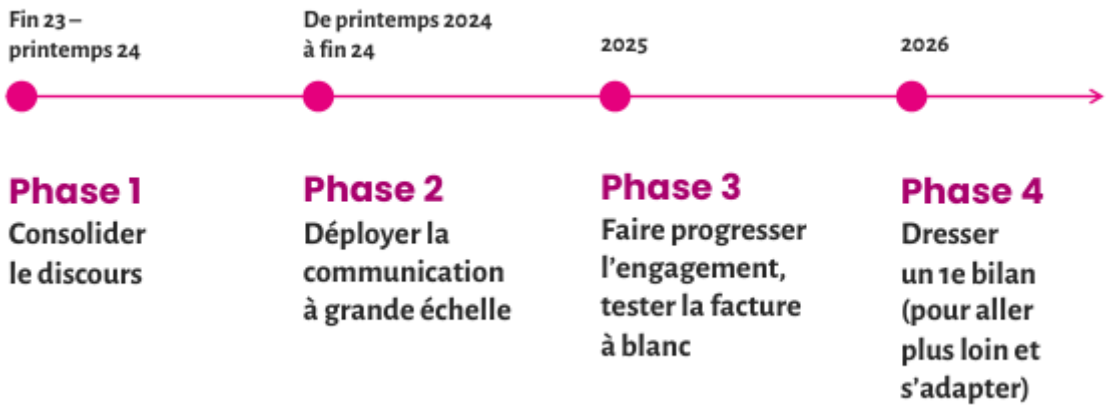

Figure 13 - Les différentes phases de la communication

Une liste des supports de communication réalisés est tenue à jour :

- Visuel pour colonne aérienne OM et verre
- Bâche signalétique de chantier pour prévenir les usagers
- Adhésif des consignes de tri à apposer sur les bacs de tri
- Affiche consigne utilisation PAV et bac de tri
- Affiche samedi distribution
- Affiche réunion publique

- Affiche instruction pour les samedis de distribution
- Article type pour les communes
- Dossier de presse du déploiement
- FAQ
- Mémo tri
- Guide de réduction des déchets
- Dossier pour le magazine intercommunal
- Support pour les réunions en conseil municipal
- Réglette de tri
- Flyer biodéchets synthétisant les éléments acceptés dans le composteur
- Flyer biodéchets synthétisant quoi mettre et pas mettre dans le PAV biodéchets
- Flyer sur le réemploi sur le territoire et aux alentours
- Cartographie en accès libre des points de rassemblement
- Cartographie en accès libre des points d'apports volontaires

Les supports en cours ou à venir :

- Motion design sur le changement du mode de collecte
- Flocage camions de collecte
- Flyer spécial tarification à blanc
- Flyer spécial redevance incitative
- Kit nouvel arrivant (sous forme de sac)
- Motion design sur la redevance incitative
- Calendrier de collecte

Le service provisionne une partie du budget pour ajuster et faire évoluer la communication en fonction des besoins.

Figure 14 – Exemples de supports de communications réalisés



Les premières actions de communication ont été axées en direction de la presse pour les informer des étapes et des zones du déploiement. Ensuite pour chaque commune le service a prévu :

- Une présentation en conseil municipal du déploiement par le vice-président aux déchets, le directeur général des services et la directrice des services techniques ou le responsable du service déchets.
- Une réunion publique en soirée en présence du maire de la commune, du vice-président aux déchets, du directeur général des services et de la directrice des services techniques ou du responsable du service déchets.
- Un samedi de distribution des bacs individuels pour les emballages et les papiers

Ces différents moments d'échanges ont été essentiels au bon déroulement du déploiement.

Via les réseaux sociaux, le service communication relaie également une grande partie des actions menées par les services communautaires proposés à la population, c'est le cas pour le déploiement (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).
Également, chaque nouvel arrivant sur le territoire est reçu en rendez-vous par les chargées de relation usagers. Ces rendez-vous durent 15 à 30min. Les agents informent sur :

- Le système de collecte en place
- La localisation des déchèteries
- le déploiement en cours
- le calendrier d'évolution tarifaire
- la bonne utilisation du matériel remis : carte déchets, bac jaune et contrôle d'accès sur les colonnes à OMR
- la possibilité d'échelonner sa facturation
- les actions de réduction des déchets possibles (à l'aide du matériel utile, guide de réduction des déchets, mémo tri, réglette de tri)

D'un côté plus technique et terrain :



- Tous les points de rassemblement ont été marqués au sol.
- Les habitants ont été informés du retrait des BACS collectifs à l'occasion de différents moments d'échanges. Pour autant il a été constaté un mécontentement des habitants lié selon eux à un manque d'information. Le service a donc décidé d'aller afficher sur tous les points collectifs les dates prévisionnelles de retraits des bacs et la localisation des points d'apports volontaires les plus proches pour les OMR.

Mis à part ce dernier point la communication du déploiement se déroule sans accroc.

En septembre, les agents de collecte ont été consultés pour avoir leur avis sur le déploiement du nouveau système de collecte et connaître les répercussions sur leur travail.

4.9 AUTRES FAITS MARQUANTS :

En plus du déploiement technique du nouveau schéma de collecte pour les 2 premières zones, de la reprise en régie des hauts de quai de déchetterie, de la réouverture de la déchetterie de Carentoir et de l'installation des premiers PAV biodéchets, le service déchets a porté d'autres projets en 2024 :

Echelonnement de la facture :

Un échelonnement de la facture pour l'ensemble des usagers du service est désormais possible permettant une acceptabilité sociale plus importante sur le montant de la facture annuelle. Des sessions ont été organisées de janvier à février 2024 afin de faciliter l'accès aux personnes peu à l'aise avec l'outils informatique, les démarches pouvant s'effectuer à distance via l'ouverture d'un portail en ligne.

Contrôle des points de production déclarés vacants mais occupés par des habitants

Lors du 4ième trimestre 2024 un agent a été recruté pour une mission de vérification des points de production vacant/ non vacant. *Sur 113 foyers contrôlés, 94 étaient en réalité non vacants.*

Amélioration et équipement des déchèteries communautaires

La déchèterie de **Sérent** ne disposant pas de vestiaire pour ses agents, un **local préfabriqué** a été installé au **début du mois de janvier 2024**. Cet aménagement permet désormais d'offrir aux agents un **espace vestiaire** ainsi qu'un **local de pause pour la restauration**.

Afin d'optimiser la circulation et la sécurité sur le site de Sérent, le **marquage au sol du haut de quai** a également été **entièrement refait**, garantissant un fonctionnement fluide et sécurisé des manœuvres et des dépôts.

En **mai 2024**, la déchèterie de Sérent s'est équipée d'un **manuscopique en location** destiné à la **gestion de la plateforme**. L'ancien matériel a, quant à lui, été **réaffecté à la déchèterie de Carentoir**.

Dans une démarche de prévention des risques, les agents ont bénéficié d'une **formation spécifique sur les petits appareils ménagers**, animée par la responsable de l'organisme **ECOSYSTEM**. Cette session visait notamment à **réduire les risques de départ d'incendie** dans le caisson dédié à ce type de déchets.

Enfin, les **panneaux d'information extérieurs** des déchèteries de **Sérent** et **Ruffiac** ont été **repensés et renouvelés**. Ils présentent désormais de manière claire les **différents flux de déchets acceptés** ainsi que les **nouveaux horaires d'ouverture**.

5 INDICATEURS TECHNIQUES

5.1 POPULATION DE REFERENCE

La population de référence utilisée est celle fournie par SINOE (Outil d'analyse destiné aux collectivités afin de les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et améliorer leur service). Cette population est recalculée annuellement et l'estimation est basée sur la population INSEE de l'année n-3 avec application d'un taux d'évolution entre les années n-2 et n-1.

Population 2024

- Sur tout OBC : **40 384** habitants**.**
- Hors secteur de Guer : **28 160** habitants.

Toutes les données qui suivent seront uniquement hors secteur de Guer.

5.2 PREVENTION ET SENSIBILISATION

5.2.1 De plus en plus de composteurs distribués

OBC a poursuivi les distributions de composteurs. En 2024, 762 personnes ont été formées et ont reçu un composteur. La diminution pour rapport à l'année précédente s'explique par le fait que les demandent reçues lors du 2nde semestre 2022 ont été répondu en 2023 lors de 2 salons du compostage avec 372 composteurs distribués.

Tableau 7 - Bilan de distribution de composteurs

Année	2021	2022	2023	2024
Nombre de composteurs	248	423	1000	762

5.2.2 Le réemploi se poursuit

Le partenariat mis en place avec l'association Rouages via la signature d'une convention pour formaliser l'exploitation d'un caisson de réemploi en déchèterie de Sérent s'est poursuivi.

10,062 Tonnes de déchets évités grâce aux actions de l'association Rouages

5.2.3 Poursuite de l'installation de Points d'apport volontaire pour les biodéchets

Implantation de 3 points d'apports volontaires supplémentaires à celui de Malestroit (La Gacilly, Carentoir et Sérent) : distribution de 195 bioseaux

37 tonnes de biodéchets ont été collectés dans les PAV biodéchets et auprès de professionnels.

5.3 COLLECTE

5.3.1 Des tonnages d'OMR collectées en baisse

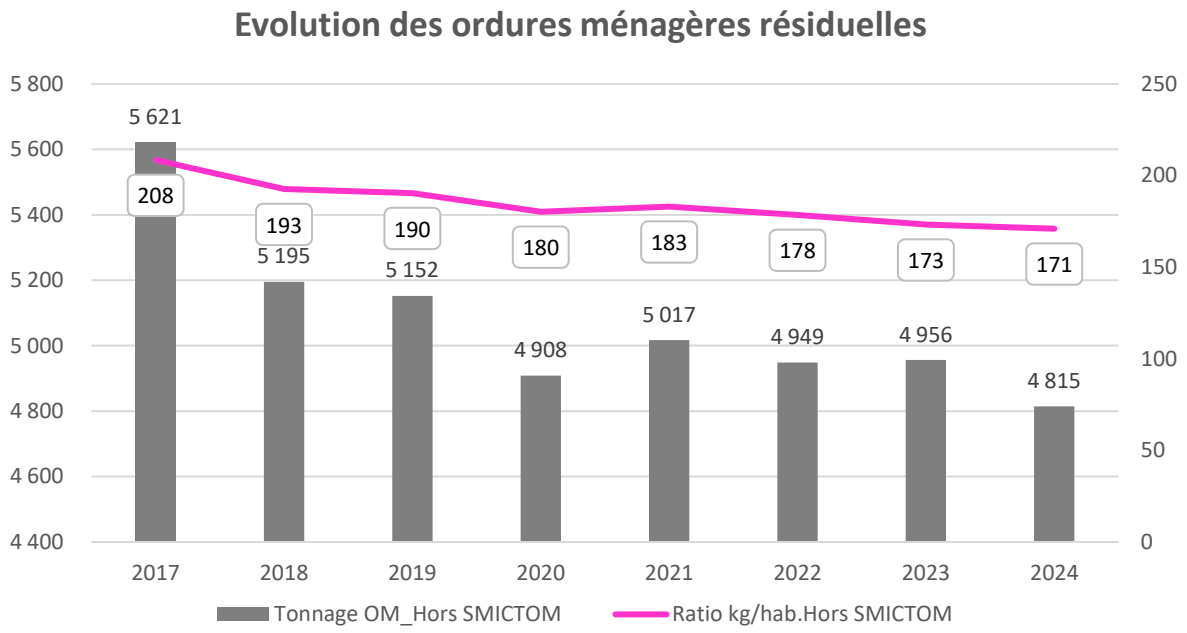

Figure 15 - Evolution des quantités d'ordures ménagères depuis 2017

4 815 tonnes d'OMr collectées soit 171 kg/hab/an.

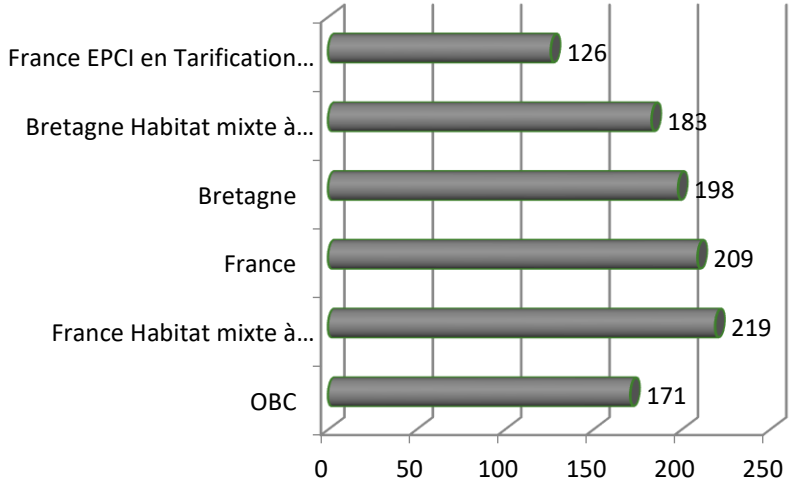

Figure 16 - Comparaison de la production d'OMR

- La production d'ordures ménagères résiduelles sur OBC a diminué entre 2023 et 2024 en kg / hab. / an : **3% en moins.**
- Cette production est inférieure à celle de la moyenne bretonne (198 kg/hab/an) et légèrement inférieure à celle des EPCI de même typologie d'habitat (rural dispersé), 183 kg/hab/an.

5.3.2 Une grande part de déchets recyclable encore dans les OMR

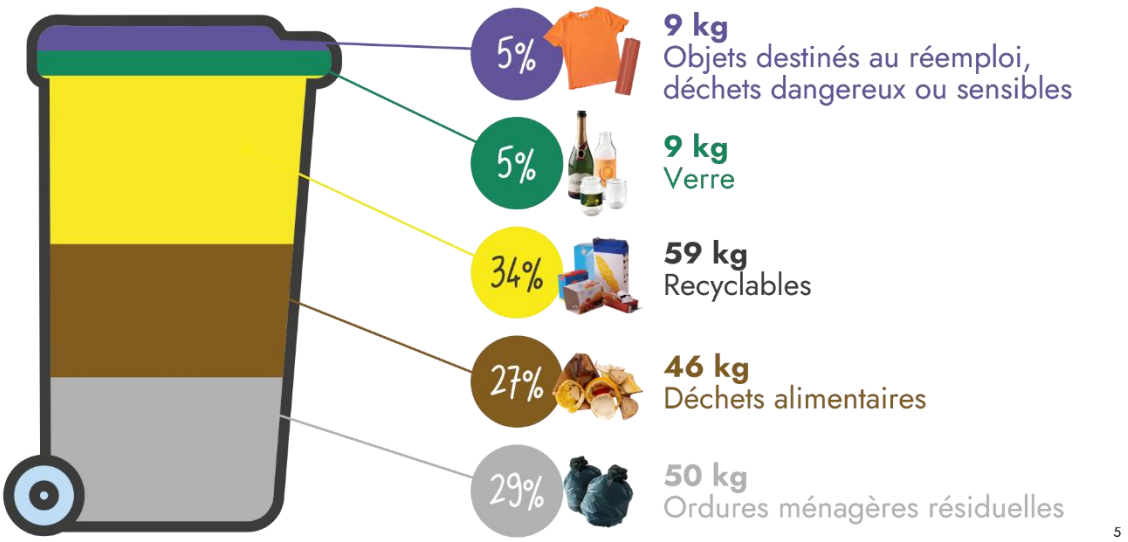

Figure 17 - Illustration de la composition moyenne d'une poubelle d'OMR d'un habitant d'OBC

Le SITTOM-MI a réalisé des caractérisations des poubelles d'OMR des habitants en 2023. Ces caractérisations ont permis de constater que 71% de la poubelle ne concernent pas des OMR. Le tri doit être amélioré.

5.3.3 Une poursuite de l'augmentation des tonnages d'emballages et de papiers

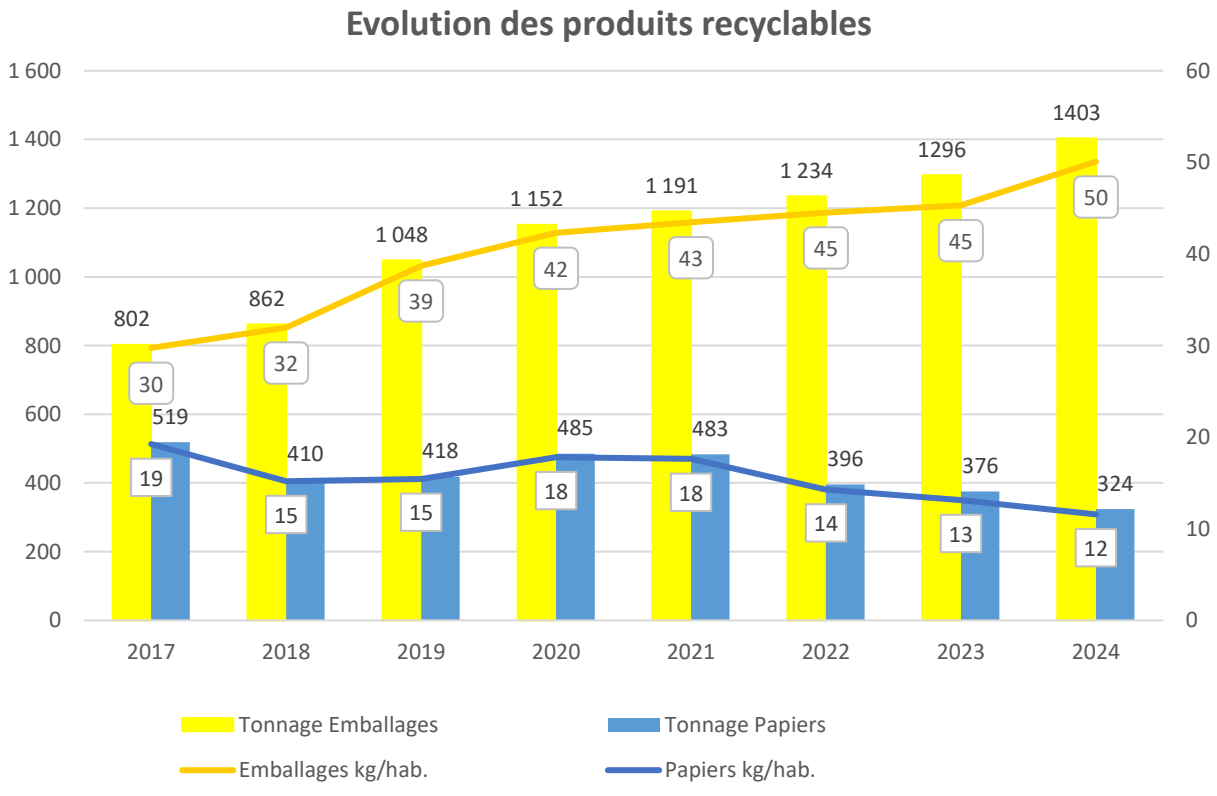

Figure 18 - Evolution des quantités d'emballages et de papiers depuis 2017

1 727 tonnes d'emballages et de papiers ont été collectées en 2024 soit **62 kg/habitant/an**.

L'augmentation des performances de collecte d'emballages et de papiers est de **27%** par rapport à 2017.

- 49 kg/an/hab (2017) ➔ **62 kg/an/hab (2023)**

5.3.4 Analyse des emballages collectés au centre de tri

Production emballages/papier (multi) en kg/hab/an

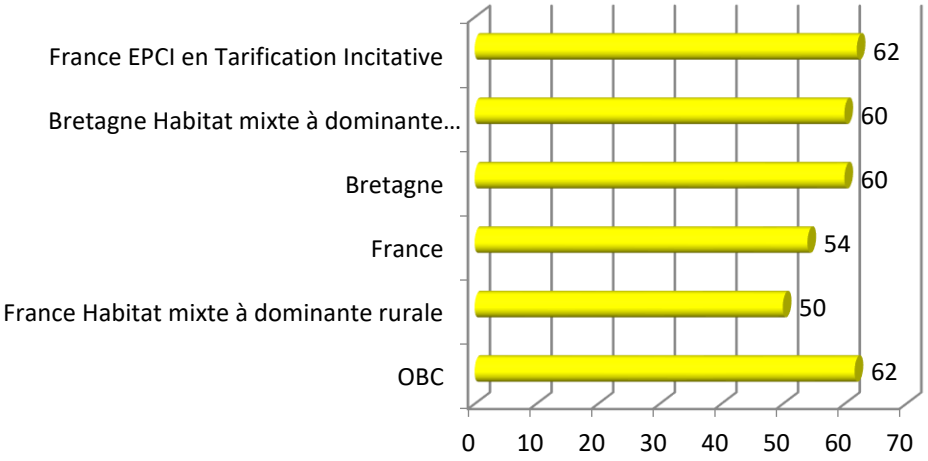

Figure 19 - Comparaison de la production d'emballages et de papiers

1 727 tonnes d'emballages et de papiers ont été collectées en 2024 soit **62** kg/hab/an plaçant OBC à un taux de collecte supérieur à la moyenne française mais inférieur aux taux de la Bretagne et des collectivités en Tarification incitative en France (respectivement **60 kg/hab/an et 62 kg/hab/an**).

Ces tonnes ont été triées sur le centre de tri du Rheu et expédiées chez les repreneurs.

Le taux de refus moyen des emballages et papiers reçu d'OBC a augmenté en 2024 : **29% des emballages sont refusés par le centre de tri.** En 2023 ce taux de refus était de 24,12%, en 2022 : 26,4% et en 2021 : 25,22%.

Ces erreurs de tri coûtent cher. En effet, elles sont d'abord collectées avec les emballages puis triées en centre de tri puis transportées pour être incinérées ou enfouis. Le coût de traitement est donc doublé : tri puis incinération/enfouissement.

Voici une liste non exhaustive des erreurs de tri identifiées lors des caractérisations des emballages d'OBC collectés au cours de l'année 2023 :

Catégorie	% occurrence
Objets divers plastique : pot de fleurs, gaine, boitier, charlotte de protection, brosse à dent, ustensile cuisine, assiette, cartouche de filtre à eau, boite Tupperware, couvercle, stylo, feutres, Playmobil, sac, raquette, ballon, balle de bowling, déguisement, cagette, sacoche, rouleau pour enlever la poussière, cassette, pot, décoration, plante, tong, DVD, manche à balai, tapis de douche, filtre, brosse, gant de sport, seringue	**17,1%**
Eléments mixtes : tuteur**, cartouche de fusil**	**1,5%**
OMR combustible (objet sans plastique) : Bois, Linoléum, pinceau, sangle, silicone, papier à poncer, couverts en bois, joint orange, sac en jute, boîte, morceau de meuble, cagette	**9,5%**

Objet Métal : Cerclage en fer, brosse métallique, morceau de fer, couverts, tasse, casserole	**3,5%**
Objet/morceau plastique, Non identifié	**2,0%**
Objet en verre	**0,5%**
SOMME : Objets (OMR)	**34,2%**
OMR : Coton-tige, couches, textiles sanitaires, rasoirs homme, lingette, serviette en papier, papier cadeau craquant, nappe en papier, encens, stylet Lantus	**7,5%**
Sac OMR	**6,0%**
Sac de SDB et de détritus	**2,5%**
Masque médical	**1,0%**
Gant : latex, plastique	**1,0%**
Bureautique : Stylo, feutre	**2,0%**
Os	**0,5%**
SOMME OMR	**20,6%**
Essuie-tout & Serviette en papier	**3,0%**
Organique : Restes alimentaires, épluchures, coquilles	**6,0%**
Pain	**2,0%**
Aliments : Pizza, saucisson	**0,0%**
Déchets verts : plante fanée	**0,5%**
Filtre avec **marc de café**	**0,5%**
SOMME Organique	**12,1%**
TLC Autres et autres textiles : Chaussette, legging, tee-shirt, pull, jogging, torchon …...	**11,6%**
Chaussures, Chausson	**1,5%**
SOMME Matière textile et accessoire	**13,1%**
Verre : Pot en verre et bouteille en verre	**7,0%**
SOMME Verre	**7,0%**
Emballage plein ou 1/2 plein : Bouteilles, Sachets de sauce individuel, Chocolats individuels	**7,0%**
SOMME Emballage plein	**7,0%**
Emballages et papier souillés ou avec restes alimentaires	**1,5%**
Emballages imbriqués	**0,5%**
Emballages : carton, papier mouillés	**0,5%**
SOMME Emballages	**2,5%**
D3E : allume gaz, sono, télécommande…	**3,0%**
Médicament	**0,5%**
SOMME Déchets dangereux	**3,5%**
	100,0%

Figure 20 - Tableau des erreurs de tri de 2023 par nombre d'occurrence

Le coût de ces erreurs de tri en 2024 est estimé à 251 851 €.

5.3.5 Une stabilisation des tonnages collectés de verre

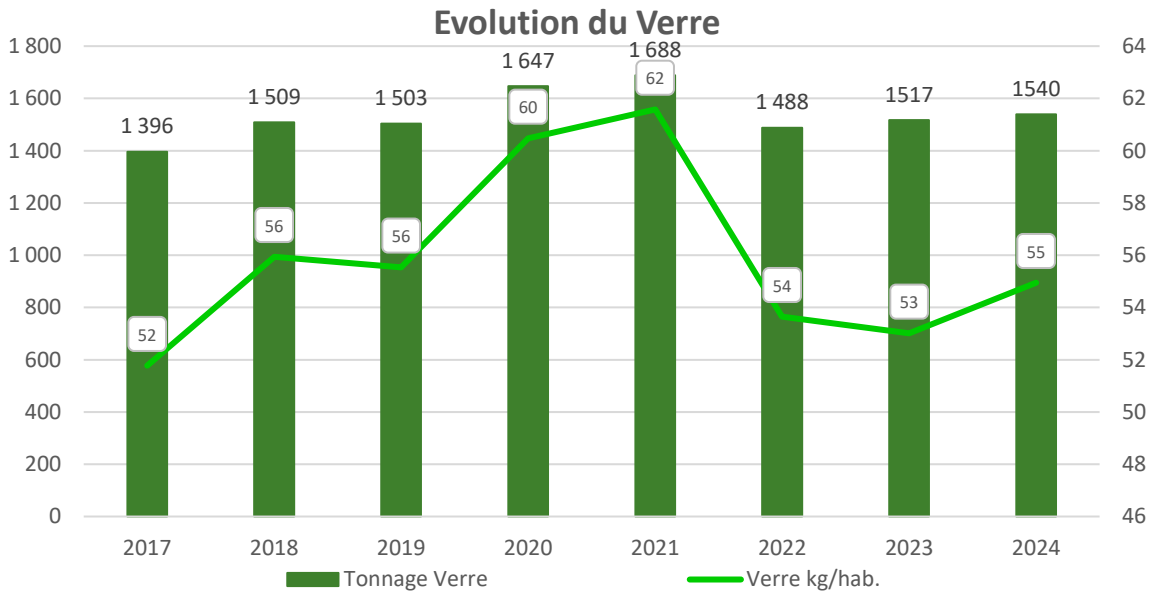

Figure 21 - Evolution des quantités de verre depuis 2017

1 540 tonnes de verre ont été collectées en 2023 soit **55 kg/habitant/an**.

L'augmentation de la collecte du verre est de **6%** par rapport à 2017.

52 kg/an/hab (2017) ➔ **55 kg/an/hab (2024)**

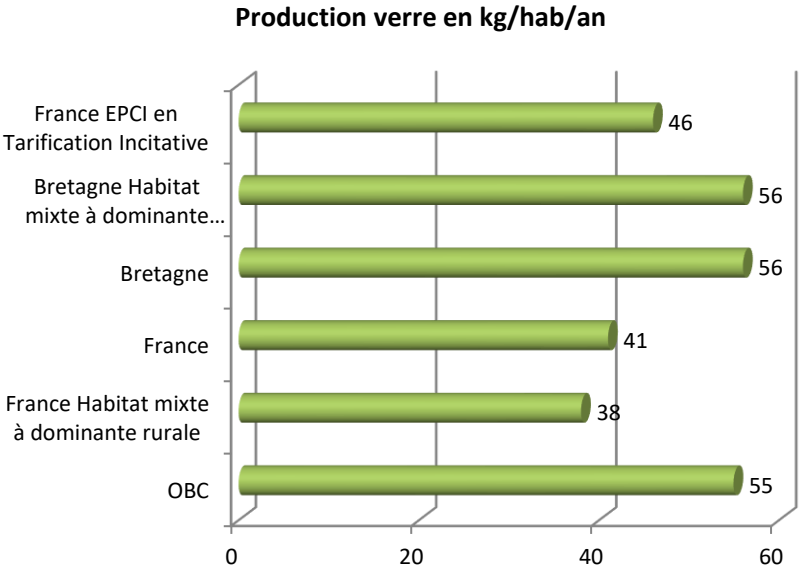

Figure 22 - Comparaison de la production de verre

Après avoir été collecté ce verre a été transporté jusqu'à l'entreprise Josse à Ploërmel, puis transféré à des verriers. Le verre est transformé en calcin puis traité pour refaire des emballages en verre.

Après transformation le verre peut à nouveau être utilisé pour en faire un emballage et ce cycle peut se reproduire à l'infini !



Figure 23 - Illustrations du cycle du verre

5.4 DECHETERIES

5.4.1 Répartition des flux

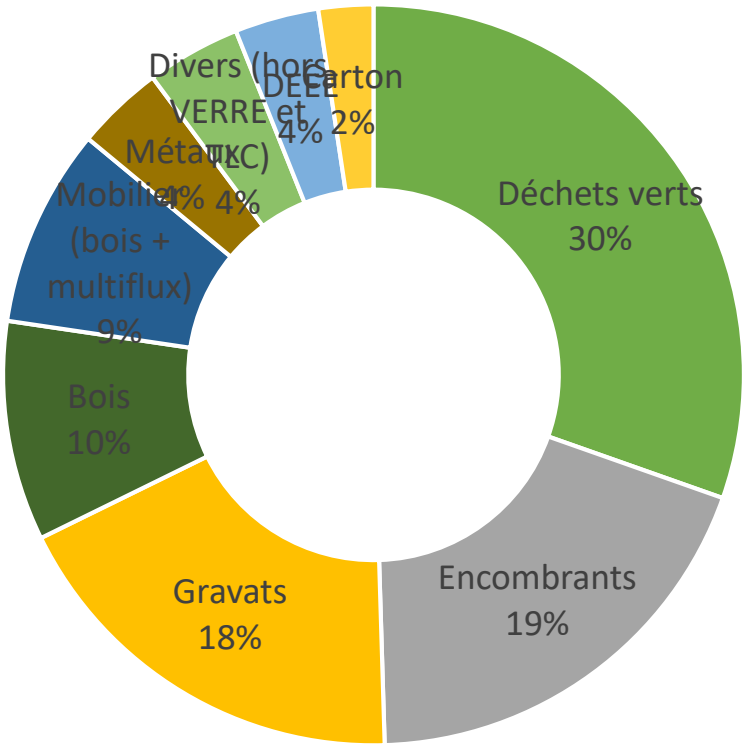

Figure 24 - Répartition des flux en déchèteries

	Tonnage 2024	%	kg/hab	Tonnage 2023	%	kg/hab
Déchets verts	2 510	29%	89	3 000	35%	105
Encombrants	1 579	18%	56	1 637	19%	57
Gravats	1 505	17%	53	1 392	16%	49
Bois	792	9%	28	952	11%	33
Mobilier (bois + multiflux)	716	8%	25	754	9%	26
Métaux	316	4%	11	284	3%	10
Divers (hors VERRE et TLC)	340	4%	12	195	2%	7
DEEE	303	3%	11	251	3%	9
Carton	197	2%	7	217	2%	8
TOTAL	**8 257**	**95%**	**293**	**8 682**	**100%**	**303**

Tableau 8 - Tableau des données des principaux flux collectés en déchèteries

8 257 tonnes de déchets ont été apportées sur les déchèteries, soit 293 kg/hab/an (-5% par rapport à 2023 en kg/hab). Cette différence s'explique par la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie et la fermeture de la déchèterie de Carentoir. Le contrôle d'accès a permis de limiter l'accès aux usagers du territoire qui paient la redevance déchets à OBC.

Hors gravats le tonnage est de 6 552 tonnes et la performance est de 240 kg / hab.

Cette performance (hors gravats) est inférieure à la moyenne régionale (340 kg/hab/an*) mais supérieure à la moyenne nationale pour un habitat mixte rural (223 kg/hab/an*).

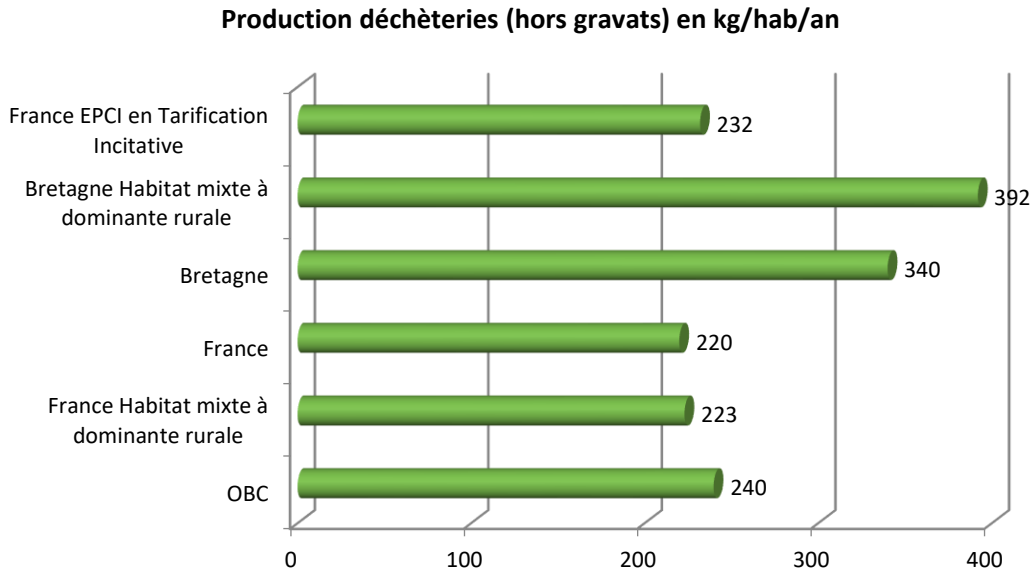

Figure 25 - Comparaison des quantités de déchets collectés en déchèteries

Les principaux flux : déchets verts, encombrants, gravats et bois ; **représentent à eux seuls 80% des tonnages collectés en déchèterie.**

5.4.2 Utilisation des déchèteries

En 2024, le système de contrôle d'accès a enregistré **94 348 passages**, contre **60 937 en 2023** (hors déchèterie de Carentoir). Les passages de la déchèterie de Carentoir sont comptabilisés **à partir du 25 mai 2024**.

Sur l'année 2024, on dénombre :

- **91 546 passages** effectués par les particuliers du territoire,
- **1 768 passages** réalisés par les professionnels du territoire,
- **956 passages** par les administrations locales,
- **78 passages** par des professionnels extérieurs au territoire.

Par ailleurs, **65 % des habitants** du territoire ont utilisé les déchèteries au moins une fois dans l'année, tandis que **25 % des professionnels du territoire** y ont eu recours.

5.4.3 Traitement par flux

Flux	***Exutoire***	***Exploitant et lieu***
Non-valorisable (Encombrants)	Enfouissement -revalorisation en bio-gaz	SÉCHÉ ENVIRONNMENT - ECOSITE - La Vraie Croix (56)
Bois	93% recyclés en panneaux agglomérés 7% à l'enfouissement	ARMOR PANNEAUX - La Chapelle Caro (56)
Métaux	Rachat pour recyclage de la matière	ROMI - Ploërmel (56)
Gravâts	Valorisation matière et enfouissement	La Mévennaise de Transport - Saint-Le-Meen Grand (35)
Cartons	Usine de recyclage de la matière	Omni Pac Group - Allaire (56) ROMI Ploermel (Collecte et mise en balle)
Végétaux	Epandage sur terre agricole	ETA GUILLAUME - Sérent (56) Agriculteurs du territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté Déchèterie de Carentoir – collecte et traitement par La Mévénaise de transport Saint-Le-Meen Grand (35)
Cartouches d'encres	Valorisation par recyclage et élimination par valorisation énergétique	PRINTERRE - Mezieres en Drouais (28)
Pneus (Avec REP ALIAPUR)	Réemploi, recyclage matière et valorisation énergétique	Centres de traitement homologués (France, Belgique et Allemagne) Transporté par ALIAPUR
Mobilier -Couettes – Jouets – ABJ (REP ECOMOBILIER)	Réemploi, recyclage matière et valorisation énergétique	Transporteur Groupe Séché et Entreprise THEAUD - Centre de tri Changé (56) et Gaël (35) – Brangeon - Retrilog
Articles de Bricolages et de jardin thermique et Articles de sports et de loisirs	Réemploi, recyclage matière et valorisation énergétique	Transporteurs : Brangeon (35 et 44) et retrilog (56)

DDS (REP ECODDS et Hors REP TRIADIS-CHIMIREC)	Valorisation de la matière, valorisation énergétique, stockage	SÉCHÉ ENVIRONNEMENT -TRIADIS - St Jacques de la Lande (35) / Javene (35)
DEEE (REP ECOSYSTEM)	Recyclage, élimination et valorisation énergétique	RETRILOG - Entreprise de réincertion - Ploufragan(22) / St Avé (56) / Lorient (56) / Pontivy (56) et Transport Brangeon (44)
Lampes et néons (REP ECOSYSTEME)	Recyclage matière et stockage pollution	Centre de traitement homologués (France et Belgique) - Transporteur RECYCLUM
Piles (REP COREPILE)	Recyclage matière et stockage pollution	PAPREC D3E - Le Rheu (35)
Batteries	Rachat pour recyclage de la matière	ROMI - Ploêrmel (56)
Déchets d'activités de soins à Risques infecteux (REP DASTRI)	Incinération, ISDND, valorisation énergétique	SODICOME - Lorient(56)
Textiles (REP REFASHION)	Réutilisation, recyclage, combustible solide de récupération, valorisation énergétique, incinération	LE RELAIS
Verres	Valorisation matière	SUEZ - PLOËRMEL -Traitement VERRALIA

Tableau 9 - Traitement par flux et exploitation

5.4.4 Focalisation sur les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)

25 colonnes de textile sont déployées sur le territoire d'OBC, soit 1 point d'apport volontaire pour 1109 habitants.

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paires. Selon leur état les TLC seront majoritairement reportés ou recyclés. Avant leur dépôt dans un PAV il faut se demander si les TLC ne devraient pas être réparés ou prêtés, à de la famille par exemple.



Cartographie des points d'apport volontaires : https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

En 2024, **123 tonnes** ont été collectées, soit **4.37 kg/hab/an**.



Re_fashion
L'éco-organisme de la Filière Textile

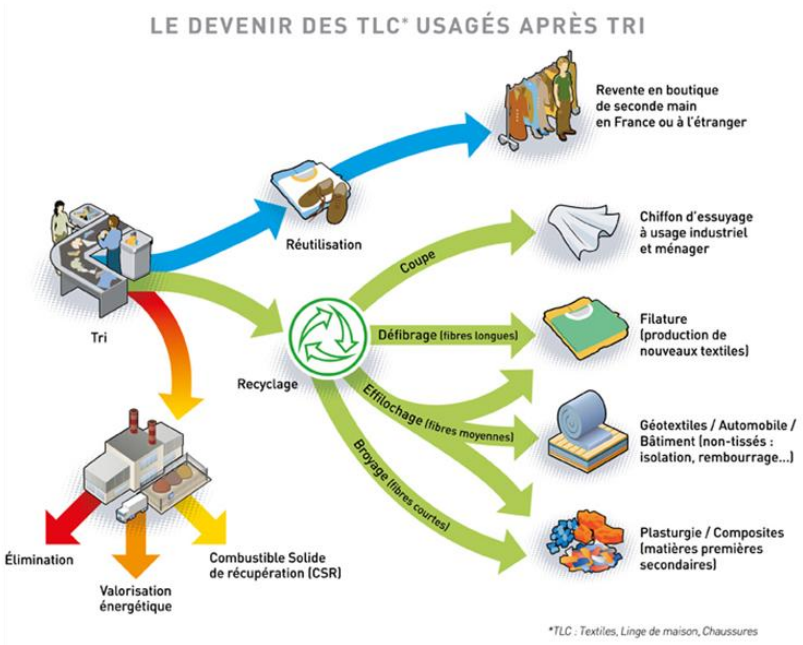

Tableau 10 - Illustrations de la filière textile

5.5 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA) PRODUITS

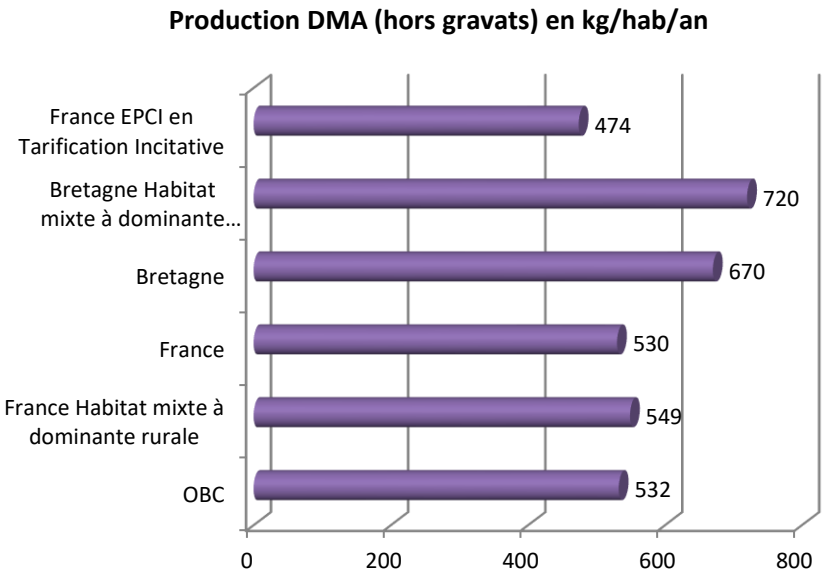

Tableau 11 - Comparaison de la production de DMA par habitant (hors gravats)

16 498 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées sur le territoire par OBC en 2024

Hors gravats cela fait : **14 993** tonnes de DMA, soit **532 kg/hab/an**. La moyenne nationale s'établit à 530 kg/hab/an (ADEME, 2022) et celle de la Bretagne à 670 kg/hab/an.

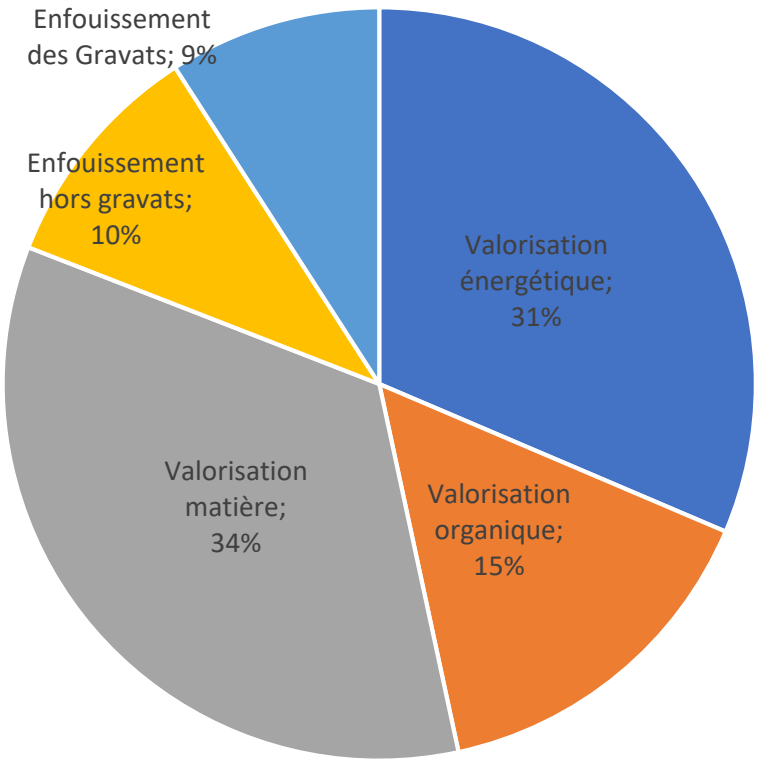

Figure 26 - Répartition du traitement des déchets collectés sur OBC

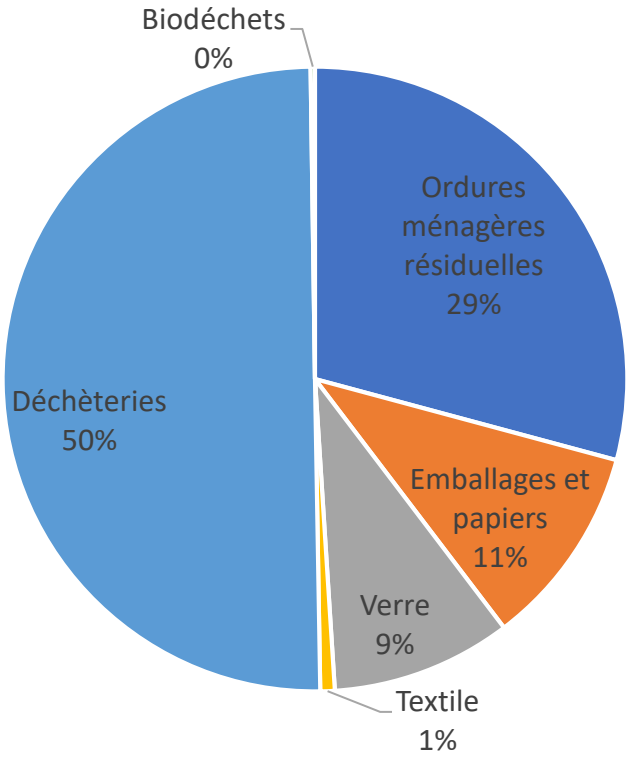

Figure 27 - Répartition des flux

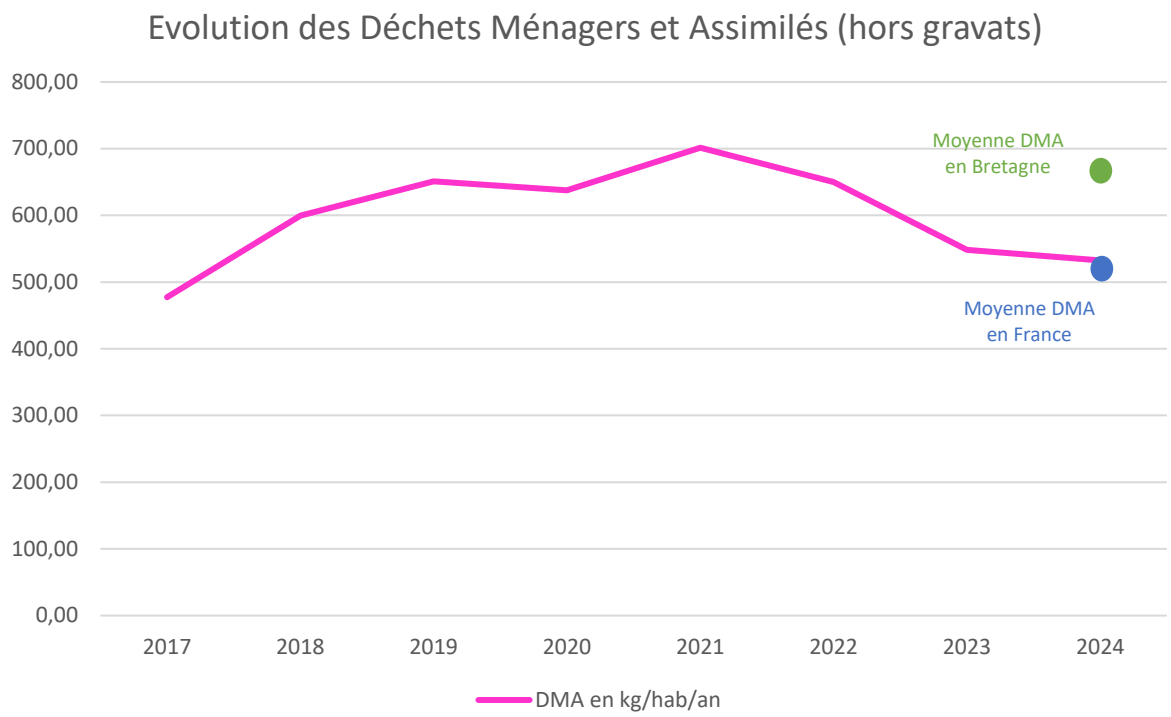

Figure 28 - Evolution (kg/hab/an) des DMA hors gravats

6 INDICATEURS FINANCIERS

6.1 QUELQUES DEFINITIONS SUR LES COUTS

Depuis 2009, une comptabilité analytique a été mise en place pour le service Déchets, à l'aide d'un outil nommé *Compta Coût*©, élaboré par l'ADEME.

Pour appréhender correctement les coûts, il est nécessaire de les considérer selon les divers niveaux de prise en compte de charges et de produits.

L'étude nationale ADEME-AMF réalisée en 1998 sur les coûts de gestion des déchets municipaux avait défini par convention trois types de coûts :

- les « coûts complets »,
- les « coûts techniques »,
- les « coûts aidés ».

Ces coûts sont tous considérés hors taxe.

Le niveau d'information délivré par la méthode « Compta Coût », a conduit à enrichir cette typologie des notions de « coût partagé », « coût fiscal », « coût aidé TTC » et « coût imputé ».

L'ensemble de ces coûts est récapitulé dans la partie inférieure de la matrice :

- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie…).
- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (CITEO, Refashion…). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues.
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.
- **Montant des contributions** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).

Le coût aidé, HT ou TTC selon le régime fiscal du service, est le coût le plus communément considéré.

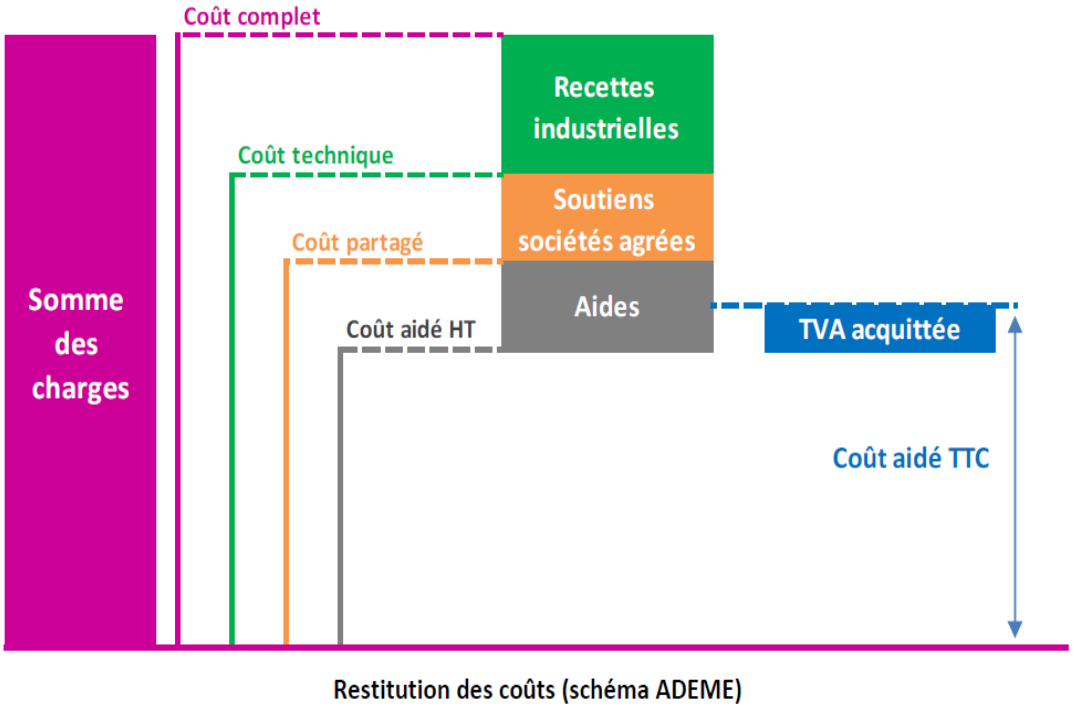

Figure 29 - Explication de la matrice des coûts

Le calcul de cette matrice des coûts était effectué par un bureau d'étude en en 2022 pour l'année 2021. En 2023, le calcul a été repris en interne dans un objectif d'amélioration de la connaissance des couts internes. La matrice 2021 était basée sur les coûts déchets des 3 anciennes intercommunalités (secteur Guer, Malestroit et La Gacilly) or la collecte du secteur de Guer n'est pas gérée par Oust à Brocéliande Communauté. Il s'avère que les matrices doivent être réalisées pour des secteurs dont une structure unique gère la collecte, ce qui n'était pas le cas pour le secteur de Guer. Ainsi les matrices 2022 et 2023 sont basées sur les coûts de gestion des déchets des secteurs de Malestroit et de La Gacilly.

6.2 REPARTITION DES FLUX ET DES COUTS

Année 2024	Tonnage pris en charge	Pourcentage des tonnages	Coûts aidés € HT	Pourcentage des coûts aidés HT
Ordures ménagères résiduelles	4815	31%	1 805 748	46%
Emballages verre	1540	10%	42 650	1%
Emballages et papiers hors verre	1727	11%	821 496	21%
Déchets en déchèterie	7048	46%	1 269 407	32%
Biodéchets	37	0%	2 712	0%
TLC	123	1%	-360	0%

**TLC = Textiles, Linges de maison et Chaussures*

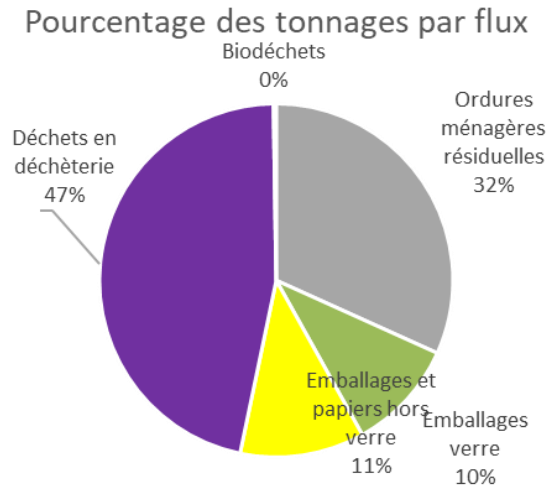

Figure 30 - Pourcentage du tonnage collecté par flux

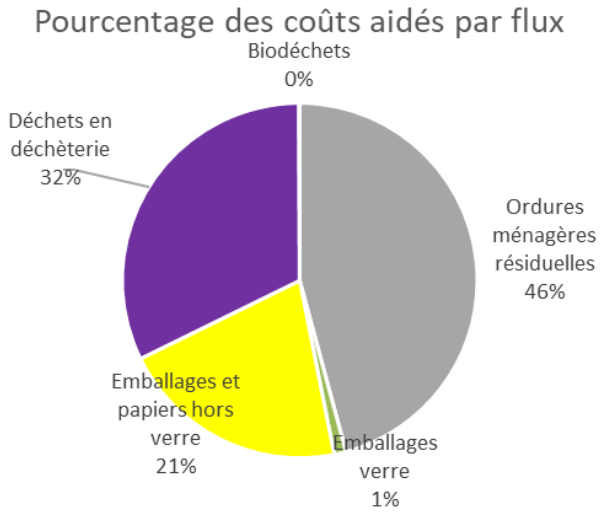

Figure 31 - Pourcentage des coûts aidés € HT par flux

Les OMR représentent 32% des tonnages de déchets cependant elles représentent 46% des coûts aidés HT d'Oust à Brocéliande Communauté.

Les recyclables hors verre ont aussi une part de coût supérieur*e* à leur part en tonnage : 21% des coûts aidés pour 11% des tonnages de déchets.

Le verre représente une part de coûts aidés très faible comparé au pourcentage en tonnages collectés.

Les déchets collectés en déchèteries représentent la part la plus importante de déchets (47%) mais une part plus faible que les OMR en coûts (32%).

6.3 SYNTHESE DES COUTS PAR HABITANT

Année 2024 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets des ménages	Textiles	
Coût complet	73,8	3,6	44,4	49,1	1,4	0,0	171,1
Coût technique	68,1	2,1	41,1	47,3	1,4	0,0	158,8
Coût partagé	67,8	1,7	29,7	45,4	1,4	0,0	144,7
Coût aidé HT	64,5	1,5	29,3	45,3	1,4	0,0	140,7
TVA acquittée	1,6	0,2	1,2	2,8			5,8
Coût aidé TTC	66,0	1,7	30,5	48,1	1,4	0,0	146,5
Financement déchets							131,1

Tableau 12 - Tableau des coûts de la matrice en € HT par habitant par flux

Ainsi, le coût complet du service Déchets en 2024 s'élève à 4 793 k€ HT. En retirant les recettes industrielles, les soutiens et les aides, on obtient un coût restant à la charge de la collectivité, dit coût aidé, de 3 942 k€ HT, soit **141 € HT/habitant**.

Année 2024 Montants € HT / habitant	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	Total
Coût aidé HT	64	2	29	45	1	141
Moyenne France (2024)	59	2	15	37	11	119
Moyenne France typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2024)	58	2	13	37	11	116
Moyenne Bretagne (2024)	59	1	17	43	12	122
Moyenne Bretagne typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2024)	58	1	16	41	NC	117
Moyenne France Tarification Incitative (2024)	43	2	13	37	10	102

Tableau 13 –Comparaison des coûts aidés HT par habitant par flux à différentes moyennes

Comparativement aux moyennes les coûts aidés HT par habitants du service sont plus élevés :

- 5 à 6 € pour les OMR
- 15 à 17 € pour la gestion des papiers et emballages hors verre
- 3 à 8 € pour les déchèteries

Ce surcoût par habitant s'explique par le système de collecte différent entre les deux anciens secteurs de collecte de l'ex-CCVOL et de l'ex Pays de La Gacilly.

Coût aidé HT/hab	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	TLC	Total
2023	55	2	20	45	0	0	121
2024	64	2	29	45	1	0	141
Evolution	17%	-4%	48%	2%		0%	16%

Tableau 14 - Evolution des coûts aidés HT par habitant par flux

La forte augmentation s'explique par une nouvelle répartition des coûts de gestion des OMR et des recyclables hors verre.

6.4 SYNTHESE DES COUTS PAR TONNE (HORS GRAVATS)

Année 2024 Montants HT / tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	TLC	
Coût complet	429	66	721	195	73	3	313
Coût technique	396	38	667	188	73	3	291
Coût partagé	394	31	482	181	73	-3	265
Coût aidé HT	375	28	476	180	73	-3	258
TVA acquittée	9	4	19	11		0	11
Coût aidé TTC	384	32	495	191	73	-3	268
Financement déchets							240

Tableau 15 - Coûts de la matrice en € HT par tonne par flux

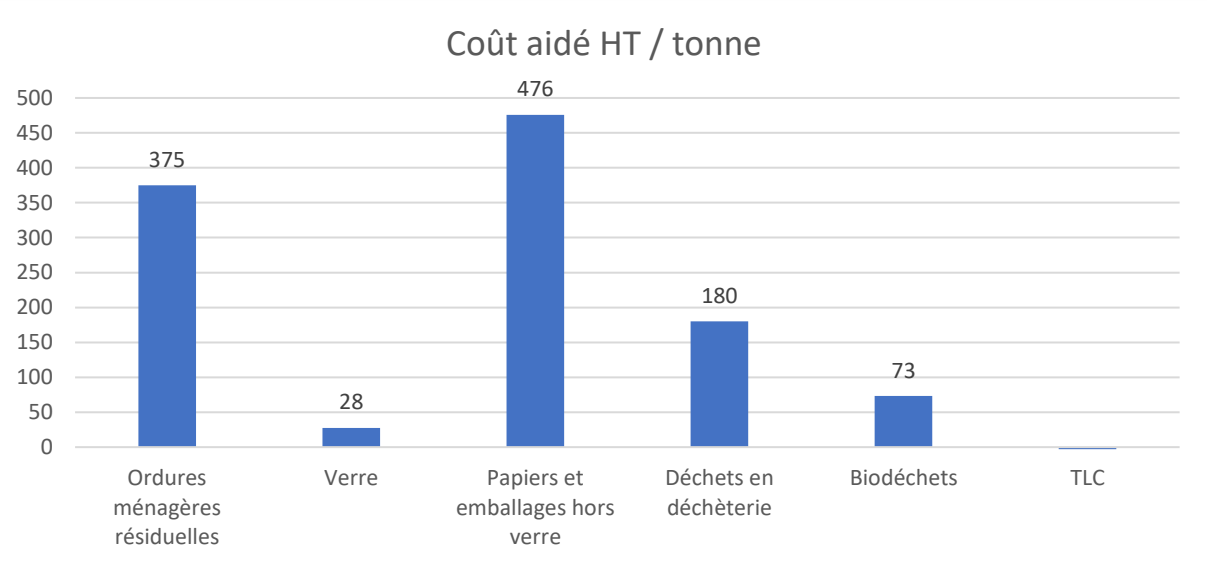

Figure 32 - Comparaison des coûts (€ HT) à la tonne de gestion par flux

Le recyclage des déchets permet toujours de réaliser des économies et elles sont de plus en plus importantes d'année en année :

- une tonne d'OMR collectée et traitée coûte **384 €** HT
- contre **180 € HT** la tonne triée en déchèterie.

Année 2024 Montants € HT / tonne	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	TLC
Coût aidé HT / tonne	375	28	476	180	73	-3
Moyenne France (2022)	295	45	202	152	152	152
Moyenne France typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2022)	286	43	218	147	147	147
Moyenne Bretagne (2022)	281	23	186	121	121	121
Moyenne Bretagne typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2022)	264	22	169	88	88	88
Moyenne France Tarification Incitative (2022)	324	35	127	143	143	143

Tableau 16 - Comparaison des coûts aidés HT par tonne par flux à différentes moyennes

Comparativement aux moyennes, les coûts aidés HT par tonne sont globalement plus élevés en particulier pour en ce qui concerne les papiers et emballages hors verre.

Coût aidé HT/tonne	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	TLC	Total
2023	318	30	339	172	0	3	221
2024	375	28	476	180	73	-3	258
Evolution	18%	-8%	40%	5%	NC	-194%	17%

Tableau 17 - Evolution des coûts aidés HT par tonne par flux

6.5 REPARTITION DES CHARGES ET DES PRODUITS DU SERVICE

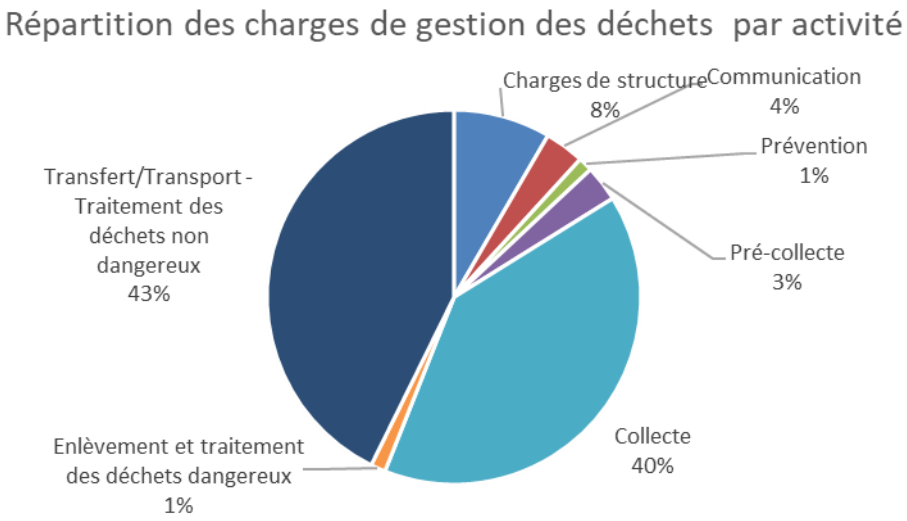

Le traitement des déchets est l'activité la plus couteuse du service.

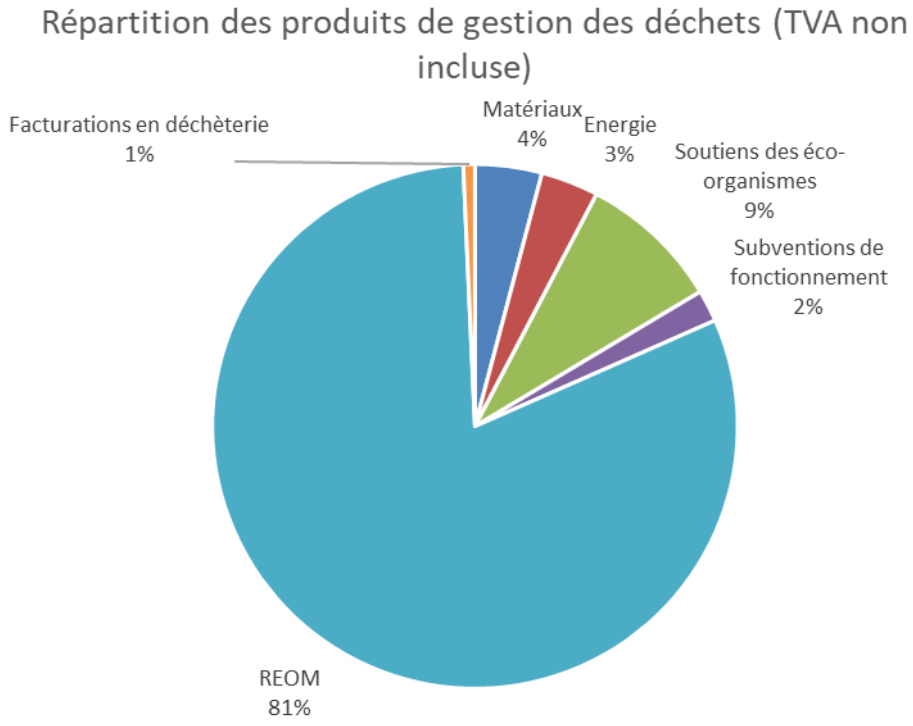

Le service est financé par la Redevance à 81%. Les recettes de revente de matériaux ne représentent que 4% des produits.

6.6 DETAIL DES COUTS DE TGAP

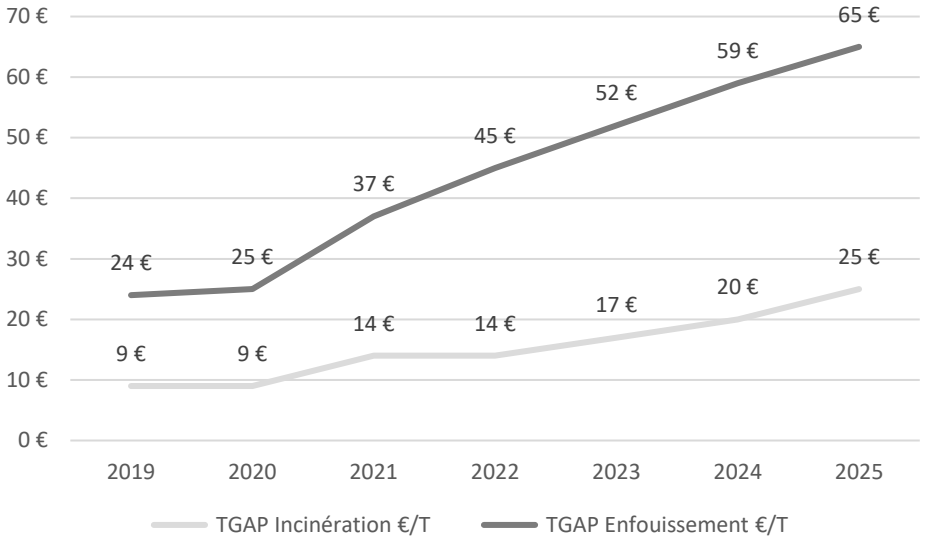

Figure 33 - Graphique de l'évolution des coûts à la tonne de la TGAP par mode de traitement

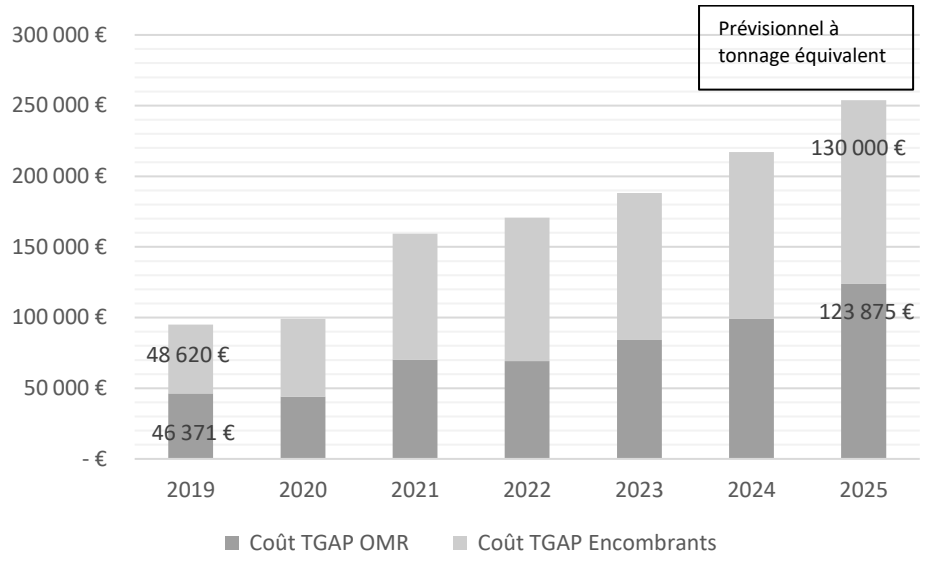

Figure 34 - Graphique de l'évolution des coûts de la TGAP par mode de traitement

En 2019 la TGAP représentait 3 € par habitant et en 2025, à tonnage équivalent à 2023, elle représentera 6,51 € par habitant.

6.7 DETAIL DES AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS

Comme le prévoit l'Annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales, sont détaillées ici les différentes aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

Libellé	Tiers	Montant € TTC
Soutien Déchets chimiques	ECODDS	2 754,42
Soutien Déchets d'éléments d'Ameublement (DEA)	ECOMAISON	20 122,77
Soutien Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	OCAD3E	24 113,03
Soutien Emballages	CITEO	317 449,50
Soutien Journaux Revues Magazines (JRM)	CITEO	49 408,31
Subvention Projet Territoire Econome en Ressource	ADEME Bretagne	88 182,00
Soutien Articles de Bricolages et de Jardinages Thermiques (ABH Th)	ECOLOGIC	1 800,00
Soutien Articles de Sports et de Loisirs (ASL)	ECOLOGIC	1 300,00
Soutien Huiles minérales	CYCLEVIA	350,00
Soutien Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC)	REFASHION	1 500,00
Total		**506 980,03**

Tableau 18 - Aides publiques et soutiens

6.8 RECETTES REOM

Le service déchets est financé par le biais de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) dépendante de la composition du le foyer pour les particuliers et en fonction de catégories pour les professionnels.

Les professionnels sont également facturés pour leurs apports en déchèterie. Cette facturation est trimestrielle.

Pour la REOM 2022, certaines catégories de non-ménages étaient exonérées :

- les équipements sportifs et culturels,
- les mairies et Services Publics intégrés,
- les cimetières,
- les écoles maternelles et élémentaires.

La REOM 2023 a évoluée pour prendre en compte ces catégories exonérées.

Le REOM finance la totalité du service : la collecte, le transport et le traitement des flux d'OM, d'EMB, de papiers, de verre et de déchetterie.

Les usagers contribuables de la REOM ont accès à l'ensemble du service sans surcoût.

6.8.1 Redevance des ménages

	Secteur Malestroit						Secteur La Gacilly					
TARIF	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 p et +	Rés. Sec.	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 p et +	Rés. Sec.
2024	152 €	240 €	283 €	297 €	310 €	152 €	163 €	253 €	296 €	301 €	315 €	163 €

Tableau 19 - Tableau de grille tarifaire pour les ménages du territoire

6.8.2 Redevance des non-ménages

Le tarif est identique pour tous sur la communauté de commune concernée par le rapport (hors secteur de Guer).

CATEGORIE	REOM PRO 2024 (€)	Variable
Communes (cantine publique, camping public…)	2,1	Par habitant DGF (année n-1)
Services publics (type département, région)	456	
Collèges privés, Lycées privés / Etablissement d'enseignement supérieur pro	456	
Ecoles élémentaires privées	272	1 à 99 élèves
	310	100 élèves
Hôpitaux / Ehpad / Maisons d'accueil hébergeant des adultes contre rémunération	57	Par lit
Professions libérales, médicales, paramédicales, de soins aux personnes et aux animaux *1	170	Par professionnel
Gites/meublés touristiques *2	17	Par capacité d'acceuil en nombre de personne (capacité maximale)
Camping privé et camping géré par DSP	46	Par emplacement fixe ou non
Etablissement social et cultuel	11	Par lit
Restaurant (0,5 couverts comptés pour les couverts en terrasses d'été) Le nombre de couverts correspond à la capacité maximale d'accueil du restaurant.	427	0 à 29 couverts
	855	30 à 59 couverts
	1710	60 à 99 couverts
	1710 +20 € par couvert supplémentaire à 99	100 couverts et plus
Métiers de bouche (traiteur, boulangerie, boucherie, restauration rapide/food truck …)	400	
Supérette (jusqu'à 400m²)	1500	
Supermarché	5700	
Association occupant un local dédié à la gestion de leur activité, avec salarié	285	
Association sans local mais faisant la demande de bacs pour l'organisation d'évènement spécifique	114	
Association ne faisant pas de demandes de bacs pour l'organisation d'évènement spécifiques ou n'occupant pas de local dédié à la gestion de leur activité, avec salarié	0	
Professionnel exercant son activité à la même adresse que le foyer et professionnel exerçant son activité au domicile des clients *3	105	
Agriculteurs et centres équestres	240	
Artisans et entreprises *4	240	Tranche effectif entre 1 et 2
	380	Tranche effectif entre 3 et 5
	380	Tranche effectif entre 6 et 9
	800	Tranche effectif entre 10 et 19
	1700	Tranche effectif entre 20 et 49
	3200	Tranche effectif entre 50 et 99
	4300	Tranche effectif supérieure à 100
Etablissements spécifiques (très gros producteurs)	342	Par tonnes collectées durant l'année écoulée *5
*1 Architectes, avocat, expert-comptable, géomètre, mandataire judiciaire, expert agricole, commissaire aux comptes, médecin,		

Tableau 20 - Tarifs des non ménages

pharmacie, naturopathe, vétérinaire, ... *2 Ces professionnels n'ont pas nécessairement de numéro de SIRET. *3 Rédacteur web, webmaster, trader, community manager, graphiste, conseiller commercial, auteur, influenceur, photographe, coiffeur à domicile, assistante maternelle, *4 Cette catégorie comprends notamment les cafés et bars sans restauration. *5 Calcul du tonnage annuel = moyenne des 4 pesées annuelles x nombre de semaines.		

6.8.3 Facturation des professionnels en déchèterie

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés.

	2024	
	Tarifs professionnels d'OBC (€/m3)	**Tarifs professionnels hors OBC (€/m3)**
Gravats inertes	30	60
Végétaux	20	40
Bois	33	66
Non-Valorisables (Encombrants)	56	112
Cartons	0	0
Métaux	0	0

Tableau 21 - Tarif par type de dépôt selon l'origine du professionnel en 2023

Les professionnels du territoire bénéficient d'une tarification inférieure à celle des professionnels hors territoire. Les tarifs sont revus annuellement.

6.9 BILAN FINANCIER 2024 (EN €)

6.9.1 Fonctionnement

2024	Dépenses	Recettes
Budget	6 597 378,00 €	6 561 268,26 €
Résultat réel	6 187 517,91 €	6 124 110,70 €
Disponible	409 860,09 €	437 157,56 €
Solde d'exécution	-27 297,47 €	

6.9.2 Investissement

2024	Dépenses	Recettes
Budget	4 187 411,00 €	1 747 053,21 €
Résultat réel	2 174 477,07 €	1 202 845,94 €
Disponible	2 012 933,93 €	544 207,27 €
Solde d'exécution	1 468 726,66 €	

7 BILAN

7.1 RAPPEL DES ELEMENTS MARQUANTS DE 2024

- Réhabilitation de la déchèterie de Carentoir
- Reprise en régie des hauts de quais des déchèteries
- Déploiement du nouveau schéma de collecte sur 2 zones
- Plan de communication mis en action

7.2 PERSPECTIVES POUR 2025 EN 2024

- Réorganisation du service
- Prévention & communication
    - Poursuite du déploiement tri à la source des biodéchets (PAV, composteurs individuels, …)
    - Poursuite des actions du PLPDMA
    - Mise en action du plan de communication (réalisation de supports et communication auprès des habitants)
    - Ateliers tourisme durable dans le cadre du TER
    - Communication auprès des non-ménages de l'arrêt de la collecte des producteurs de plus de 1500 L d'ordures ménagères résiduelles par semaine à partir de 2025.
- Déchèteries
    - Réhabilitation de la déchèterie de Carentoir
    - Contrôle d'accès sur 100% des déchèteries du territoire
    - Reprise en régie des hauts de quai
    - Mise en place de nouvelles REP et de nouvelles filières de revalorisation de matières
- Collecte
    - Travail mise en place nouveau schéma de collecte avec les communes
    - Définition des futures tournées de collecte
    - Définition des emplacements de futurs points de rassemblement des bacs individuels jaunes
    - Installation de système de lecture de puces sur 4 BOM
    - Passage de 2 BOM de simple chaise à double chaise
    - …
- Finance
    - Travail avec les bureaux d'études SEMAPHORE et VERDICITE pour définir la grille tarifaire du nouveau mode de tarification
    - Réalisation du budget base zéro

8 ANNEXES

8.1 ELEMENTS DE LECTURE

OBC : Oust à Brocéliande Communauté
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles = déchets ménagers
CS : Collecte Sélective incluant les emballages, le papier et le verre
JRM : Journaux Revues Magasines
PAV : Point d'apport volontaire
PR : Point de regroupement des bacs collectifs
C1 ou C0.5 : Fréquence de collecte : C1 une collecte par semaine ; C0.5 une collecte tous les 15 jours
TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures
BOM : Bennes à Ordures Ménagères (OMR et emballages et papiers hors verre)